Périodique fondé en 1957

Nouvelle série trimestrielle

Avril - mai - juin 2019
N° 159

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Le numéro : 4,50 euros - Abonnement : 15,00 euros

Discours de Monseigneur le duc d'Anjou devant l'assemblée du Congrès mondial des Familles à Vérone

Monsieur le Président,
Cher Brian Brown,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Merci de me laisser un temps de parole pour exprimer, une nouvelle fois, l'importance que j'accorde à la Famille et à sa défense. Actuellement un combat se joue entre deux modèles : celui d'un monde déshumanisé et celui d'une société — il faudrait dire d'une civilisation — qui donne à l'homme toute sa place.

Entre l'homme-objet, soumis, esclave d'une globalisation excessive, et celui que les institutions aident à s'élever, à se construire, c'est-à-dire sujet de droit, il ne s'agit pas d'un choix à faire entre deux conceptions qui se valent, mais il s'agit d'en rejeter une pour promouvoir l'autre. Tel est le but des rencontres du Congrès mondial des Familles –WCF), et donc de leur importance. Il faut, en effet, sortir de l'équivoque dans laquelle les sociétés occidentales ont trop long-temps vécu, reposant sur un certain scepticisme et sur le relativisme. Les deux ont conduit à des impasses. L'enseignement chrétien, socle de nos sociétés, est pourtant là pour nous rappeler qu'il n'y a pas place pour

Sommaire :

Discours de Monseigneur le duc d'Anjou ..... *p. 1*
François-René de Chateaubriand ..... *p. 3*
L'imposture Naundorff ..... *p. 6*
Subordination indirecte ..... *p. 13*
Autorité et liberté sous la monarchie française ..... *p. 14*
La mort du roi et la révolte vendéenne de mars 1793 ..... *p. 16*
L'histoire ne sert à rien ..... *p. 17*
Qu'est-ce que la Culture ? ..... *P. 18*
A propos d'un incendie ..... *p. 20*
Université d'été Saint-Louis 2019 ... *p. 21*
107e pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne-d'Auray ..... *p. 22*
Notes de lecture ..... *p. 23*
Carnet du jour ..... *p. 24*

deux vérités. Mais qu'a-t-on fait de ce message durant les deux derniers siècles ? Il a été battu en brèche en permanence, la religion étant présentée souvent comme source d'oppression voire « opium » du peuple. Mais qui sont ceux qui ont proféré ces idées ? Ceux qui ont mené aux Terreurs et aux totalitarismes. Maintenant que les historiens ont retrouvé une certaine liberté de pensée, Marx, longtemps exalté, n'est plus que l'homme des cent millions de victimes accumulées dans le monde. Triste bilan. Les idéologies peuvent tuer !

Mais l'histoire nous apprend que l'excès mène toujours à la saine réaction. Ne la voit-on pas venir actuellement ? Elle passe par les familles qui, partout, commencent à réagir de multiples manières. Là c'est en reprenant ses droits naturels sur l'éducation et l'instruction ; là en recréant des structures pour la petite enfance, pour les personnes âgées ou handicapées ; là en s'affirmant, comme en France actuellement, pour retrouver un niveau de vie décent et ne pas être accablées de taxes et règlements multiples n'ayant de sens que pour ceux qui les élaborent. Ce retour au réel est mené par les familles. Ce sont elles qu'il faut encourager en leur redonnant un cadre d'action précis. Celui-ci passe par trois points : la reconnaissance de la famille comme cellule de base de la société, celle dont découleront les autres, la commune, les communautés de travail, qu'il soit manuel ou intellectuel, et cela jusqu'à l'État qui peut ou non encourager les familles ; ce cadre doit ensuite exalter la vie dans toutes ses expressions, c'est-à-dire rejeter ce qui la détruit avant la naissance comme au moment des dernières années. Nous devons assurer à nos enfants comme à ceux qui nous ont précédés l'assurance d'une existence la plus paisible. Enfin le troisième pilier d'une société équilibrée est celui de la justice qu'il faut entretenir pour garantir à la société un équilibre entre ceux qui la composent. Nous savons qu'il y aura toujours des forts et des faibles, mais le bon gouvernement est celui qui permet au fort d'exercer ses talents et au faible de n'être pas opprimé. Chacun à sa juste place, tel est le secret d'une société équilibrée. La France d'Ancien Régime l'avait compris et les rois, mes ancêtres, génération après génération, ont toujours eu à cœur de faire respecter cette justice qui était leur premier devoir dont le sacre était le garant. Rompre cet équilibre, en donnant la priorité non plus à la loi éternelle mais à la loi contingente que des majorités de hasard et de circonstance peuvent changer, est ce qui a entraîné nos sociétés dans l'impasse.

Il est temps qu'elles en sortent. Une réunion comme celle-ci y contribuera puisqu'elle permet aux uns et aux autres de mieux se connaître, de s'entraider dans leurs pratiques mutuelles, et surtout de reprendre espoir en demain. Cette espérance-là aussi inscrite dans les gènes de la société chrétienne est ce qui nous aide tous.

Que Saint Louis, mon aïeul, inspire nos dirigeants et que la Sainte Famille demeure l'icône qui nous guide.

Le 30 mars 2019

Prince Louis de Bourbon,
Duc d'Anjou

François-René de Chateaubriand

« Louis XVIII n'eut pas de plus incommode sujet, ni ses meilleurs ministres de collègue plus dangereux »

François-René, vicomte de Chateaubriand, est né à Saint-Malo le 4 septembre 1768 : cela fait donc 250 ans. Il s'est éteint à Paris dans sa 80e année le 4 juillet 1848 : cela fait 170 ans.

Personnage complexe, Chateaubriand, qui fut parfois un assez bon serviteur de la Royauté, eut le génie de certaines phrases dont nous ne pouvons qu'admirer la justesse. Je pense par exemple à celle-ci que j'aime beaucoup : « *Le trône de Saint Louis sans la religion de Saint Louis est une supposition absurde* ». De là à faire du vicomte un authentique légitimiste et un grand serviteur du trône et de l'autel, il y a un précipice que je me garderai bien de franchir.

Chateaubriand fut un romantique. Et son romantisme gâche sa pensée politique autant que sa pensée religieuse. Si l'on ne peut nier l'influence qu'exerça son *Génie du Christianisme* sur le regain d'intérêt pour la religion catholique après la déchristianisation révolutionnaire, on doit toutefois déplorer que son argumentation se résume finalement presque uniquement en ceci : c'est vrai parce que c'est beau.

Ce sentimentalisme et ce subjectivisme – alliés à un « complexe d'excellence » démesuré — se retrouvent dans la manière dont il servira les Bourbons : s'alliant tantôt aux « ultras » tantôt aux libéraux, au gré de la rumination de ses amertumes et de ses rancœurs, il n'a pas su fonder sa pensée et son action politique sur les principes de la monarchie traditionnelle ni s'y soumettre. Si le littérateur déploie des pages admirables, ces apparences font qu'il n'en est parfois que plus dangereux. Ainsi que l'a écrit Charles Maurras : « *Il est lamentable que des monarchistes puissent écrire le nom de Chateaubriand auprès de ceux de Maistre et de Bonald* ».

Ce pourquoi, lors-même que je ne suis pas maurrassien — loin s'en faut — je n'hésite cependant pas aujourd'hui à publier ci-dessous l'analyse, impitoyable de juste lucidité, que Maurras a donnée de Chateaubriand dans son essai *Trois idées politiques* (1898). Je le fais pour donner à réfléchir à ceux qui, aujourd'hui, se prétendent légitimistes mais sombrent dans les mêmes abîmes d'incohérence que Chateaubriand et qui, en définitive, au lieu de s'en tenir à une exigeante formation, par l'étude approfondie des principes objectifs et un travail rigoureux de la pensée, en restent toujours, dans leur attachement à la Royauté, à un subjectivisme plus ou moins passéiste, romantique et sentimental, et s'illusionnent facilement. En prétendant servir l'idée royale et la Tradition monarchique — parfois avec beaucoup de sincérité d'ailleurs — ils servent surtout leurs rêves, leurs ambitions et leurs propres fantasmes…

Chateaubriand ou l'anarchie

Charles Maurras, dans *Trois idées politiques*, chap. 1, écrit ainsi :

« J'admire surtout l'égarement de la vieille France. Ce Régime ancien dont elle garde la religion, l'État français d'avant 1789 était monarchique, hiérarchique, syndicaliste et communautaire ; tout individu y vivait soutenu et discipliné ; Chateaubriand fut des premiers après Jean-Jacques qui firent admettre et aimer un personnage isolé et comme perclus dans l'orgueil et l'ennui de sa liberté.

« La vieille France avait ses constitutions propres, nées des races et des sols qui la composaient. Les voyages de Chateaubriand aux pays anglais marquent, avec ceux de Voltaire et de Montesquieu, les dates mémorables de l'anglomanie constitutionnelle ; il ne guérit jamais de son premier goût pour les plagiats du système britannique, libéralisme, gouvernement parlementaire et régime de cabinet.

« La vieille France avait l'esprit classique, juridique, philosophique, plus sensible aux rapports des choses qu'aux choses mêmes, et, jusque dans les récits les plus libertins, ses écrivains se rangeaient à la présidence de la raison ; comme les Athéniens du Ve siècle, cette race arrivée à la perfection du génie humain avait, selon une élégante expression de M. Boutmy[1], réussi à substituer « le procédé logique » au

1. Émile Boutmy, 1835-1906, fondateur en 1872 de l'École libre des sciences politiques, qu'il dirigera jusqu'à sa mort.

« procédé intuitif » qu'elle laissait aux animaux et aux barbares ; Chateaubriand désorganisa ce génie abstrait en y faisant prévaloir l'imagination, en communiquant au langage, aux mots, une couleur de sensualité, un goût de chair, une complaisance dans le physique, où personne ne s'était risqué avant lui. En même temps, il révélait l'art romantique des peuples du nord de l'Europe. Quoiqu'il ait plus tard déploré l'influence contre-nature que ces peuples sans maturité acquirent chez nous, il en est le premier auteur.

« La vieille France professait ce catholicisme traditionnel qui, composant les visions juives, le sentiment chrétien et la discipline reçue du monde hellénique et romain, porte avec soi l'ordre naturel de l'humanité ; Chateaubriand a négligé cette forte substance de la doctrine. De la prétendue Renaissance qu'on le loue d'avoir provoquée, datent ces « pantalonnades théologiques », ce manque de sérieux dans l'apologétique qui faisaient rire les maîtres d'Ernest Renan. Examinée de près, elle diffère seulement par le lustre du pittoresque et les appels au sens du déisme sentimental propagé par les Allemands et les Suisses du salon Necker. On a nommé Chateaubriand un « épicurien catholique », mais il n'est point cela du tout. Je le dirais plus volontiers un protestant honteux vêtu de la pourpre de Rome. Il a contribué presque autant que Lamennais, son compatriote, à notre anarchie religieuse.

« Si enfin le *Génie du Christianisme* lui donne l'attitude d'un farouche adversaire de la Révolution, de fait, il en a été le grand obligé.

« Lorsque, ayant pris congé des sauvages de l'Amérique, François-René de Chateaubriand retrouva sa patrie, elle était couverte de ruines qui l'émurent profondément. Ses premières ébullitions furent, il est vrai, pour maudire dans un essai fameux[2] ce qui venait d'ainsi périr. Peu à peu toutefois, l'imagination historique reprenant le dessus, il aima, mortes et gisantes, des institutions qu'il avait fuies jusqu'au désert, quand elles florissaient. Il leur donna, non point des pleurs, mais des pages si grandement et si pathétiquement éplorées que leur son éveilla, par la suite, ses propres larmes.

« Il les versa de bonne foi. Cette sincérité allait même jusqu'à l'atroce. Cet artiste mit au concert de ses flûtes funèbres une condition secrète, mais invariable : il exigeait que sa plainte fût soutenue, sa tristesse nourrie de solides calamités, de malheurs consommés et définitifs, et de chutes sans espoir de relèvement. Sa sympathie, son éloquence se détournaient des infortunes incomplètes. Il fallait que son sujet fût frappé au cœur. Mais qu'une des victimes, roulée, cousue, chantée par lui dans le « linceul de pourpre », fît quelque mouvement, ce n'était plus de jeu ; ressuscitant, elles le désobligeaient pour toujours.

« Quand donc la monarchie française eut le mauvais goût de renaître, elle fut bien reçue ! Après les premiers compliments, faits en haine de Bonaparte et qu'un bon gentilhomme ne refusait pas à son prince, Chateaubriand punit, du mieux qu'il le put faire, ce démenti impertinent que la Restauration infligeait à ses *requiem*. Louis XVIII n'eut pas de plus incommode sujet, ni ses meilleurs ministres de collègue plus dangereux.

« Enfin 1830 éclate, le délivre. Voilà notre homme sur une ruine nouvelle. Tous les devoirs de loyalisme deviennent aussitôt faciles et même agréables. Il intrigue, voyage, publie des déclarations. « *Madame, votre fils est mon roi !* » La mort de Napoléon II lui donne un grand coup d'espérance ; si le duc de Bordeaux, lui aussi… ? Mais le duc de Bordeaux grandit. Cette douceur est refusée à M. de Chateaubriand de chanter le grand air au service du dernier roi ; il se console en regardant le dernier trône mis en morceaux.

« La monarchie légitime a cessé de vivre, tel est le sujet ordinaire de ses méditations ; l'évidence de cette vérité provisoire lui rend la sécurité ; mais toutefois, de temps à autre, il se transporte à la sépulture royale, lève le drap et palpe les beaux membres inanimés. Pour les mieux préserver de reviviscences possibles, cet ancien soldat de Condé les accable de bénédictions acérées et d'éloges perfides, pareils à des coups de stylet.

« Ceci est littéral. À ses façons de craindre la démagogie, le socialisme, la République européenne, on se rend compte qu'il les appelle de tous ses vœux. Prévoir certains fléaux, les prévoir en public, de ce ton sarcastique, amer et dégagé, équivaut à les préparer.

« Assurément, ce noble esprit, si supérieur à l'intelligence des Hugo, des Michelet et des autres romantiques, ne se figurait pas de nouveau régime sans quelque horreur. Mais il aimait l'horreur ; je voudrais oser dire qu'il y goûtait, à la manière de Néron et de Sade, la joie de se faire un peu mal, associée à des plaisirs plus pénétrants.

« Son goût des malheurs historiques fut bien servi jusqu'à la fin. Il mourut dans les délices du désespoir ; le canon des journées de juin s'éteignait à peine. Il avait entendu la fusillade de février. Le nécrologe des théocraties et des monarchies, qui tenait un registre des empereurs, des papes, des rois et des grands personnages saisis

2. *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française*, 1797.

devant lui par la disgrâce ou la mort, n'entonna point le cantique de Siméon sans avoir mis sur ses tablettes l'exil des Orléans et la chute de Lamartine.

« Race de naufrageurs et de faiseurs d'épaves, oiseau rapace et solitaire, Chateaubriand n'a jamais cherché, dans la mort et dans le passé, le transmissible, le fécond, le traditionnel, l'éternel ; mais le passé, comme passé, et la mort, comme mort, furent ses uniques plaisirs. Loin de rien conserver, il fit au besoin des dégâts, afin de se donner de plus sûrs motifs de regrets. En toutes choses, il ne vit que leur force de l'émouvoir, c'est-à-dire lui-même. À la cour, dans les camps, dans les charges publiques comme dans ses livres, il est lui, et il n'est que lui, ermite de Combourg, solitaire de la Floride. Il se soumettait l'univers. Cette idole des modernes conservateurs nous incarne surtout le génie des révolutions. Il l'incarne bien plus que Michelet peut-être. On le fêterait en sabots, affublé de la carmagnole et cocarde rouge au bonnet. »

En fin d'ouvrage, Charles Maurras a ajouté plusieurs notes développées dont il me semble aussi important de reproduire la quatrième :

« Note 4 — Chateaubriand et les idées révolutionnaires. Louis XVIII n'eut pas de plus incommode sujet, ni ses meilleurs ministres de collègue plus dangereux :

« M. André Maurel a publié, à la librairie de la *Revue blanche*, un intéressant et profitable essai sur Chateaubriand, écrit d'ailleurs avec un enthousiasme qui n'admet point de réserve. Malgré d'extrêmes divergences dans l'appréciation, nous nous accordons, M. Maurel et moi, sur plus d'un point de fait. J'extrais du livre les textes suivants qui sont relatifs au héros. Page 158 : « *Il a désiré le pouvoir et, dès qu'il le tient, il s'ennuie*. » (C'est qu'il voulait non s'en servir pour le service d'une idée mais pour en jouir, assez noblement il est vrai.) Page 173 : « *À vrai dire, l'opposition était l'atmosphère de ce passionné*. » (Parce que c'est là que la personnalité politique se donne commodément et impunément carrière.) Page 205 : « *La liberté ! … Il la proclamait seule féconde*. » (Il fut, en effet, toute sa vie un libéral, ou, ce qui revient au même, un anarchiste. Je ne suis pas de ceux qui font de vaines différences entre les idées de Jules Simon et celles de Ravachol ; ces deux esprits ne connurent que des désaccords de méthode). Dans son analyse des écrits politiques, M. André Maurel fait ressortir que Chateaubriand demeura toujours attaché aux idées de la Révolution. Il est donc lamentable que des monarchistes puissent écrire le nom de Chateaubriand auprès de ceux de Maistre et de Bonald.

« Au contraire de ces deux philosophes royalistes, ce qu'il voulait, c'était les idées de la Révolution sans les hommes et les choses de la Révolution. Il opinait de conserver la doctrine et de biffer l'histoire. Or, ceci ne se biffe pas et cela ne se peut garder dans une tête saine. Les idées de la Révolution sont proprement ce qui a empêché le mouvement révolutionnaire d'enfanter un ordre viable ; l'association du Tiers État aux privilèges du clergé et de la noblesse, la vente, le transfert, le partage des propriétés, les nouveautés agraires, la formation d'une noblesse impériale, l'avènement des grandes familles jacobines, voilà des événements naturels et, en quelque sorte, physiques, qui, doux ou violents, accomplis sous l'orage ou sous le beau temps, se sont accomplis. Je les nomme des faits. Ces faits pouvaient fort bien aboutir à reconstituer la France comme fut reconstituée l'Angleterre de 1688 ; il suffisait qu'on oubliât des principes mortels. Les effets de ces mouvements une fois consolidés et ces faits une fois acquis, l'œuvre de la nature eût bientôt tout concilié, raffermi et guéri. Mais les principes révolutionnaires, défendus et rafraîchis de génération en génération (n'avons-nous pas encore une Société des droits de l'homme et du citoyen ?) ont toujours entravé l'œuvre naturelle de la Révolution. Ils nous tiennent tous en suspens, dans le sentiment du provisoire, la fièvre de l'attente et l'appétit du changement. Il y eut un ancien régime. Il n'y a pas encore de régime nouveau ; il n'y a qu'un état d'esprit tendant à empêcher ce régime de naître.

« André Maurel exagère d'ailleurs les qualités et même, je crois bien, le rôle politique de Chateaubriand. En fermant son essai, il convient de relire les lettres du grand homme à Mme de Duras, avec les réponses de celle-ci. Cette correspondance est un antidote assuré à tous les panégyriques. »

Frère Maximilien-Marie du Sacré-Cœur

Tombe de Chateaubriand sur le rocher du Grand Bé à Saint Malo

L'imposture Naundorff

L'opuscule « Trois exemples de la méthode naundorffiste », extrait du *Correspondant* et imprimé en 1912, méritait bien d'être connu ou redécouvert. L'auteur, François Laurentie, appartient à une famille qui a toujours été fidèle à la monarchie et aux Bourbons. Pierre Sébastien Laurentie (1793-1876) est né un 21 janvier, d'une famille modeste, sera journaliste et un excellent historien. Malgré 1830, il continuera à défendre les Bourbons, et fondera la future « Union » qu'il dirigera. Son fils Sébastien sera un conseiller zélé du comte de Chambord. Ses *Souvenirs* seront publiés en 1892 par son petit-fils, Joseph Laurentie. François Laurentie (1874-1915), enfin, normalien, l'auteur du texte évoqué, fut un fidèle serviteur de Jacques de Bourbon *de jure* Jacques Ier. Depuis 1910, il avait le dépôt de toutes les archives de Charles X et du comte de Chambord. Il avait déjà fait parler de lui dans des brochures sur Louis XVI et Louis XVII. En 1911, avant la parution de notre opuscule, il s'était déjà intéressé au *Rapport Boissy d'Anglas* sur l'affaire Naundorff et l'avait commenté et réfuté. Il avait aussi livré une analyse très intéressante sur la situation diplomatique en 1870 quand Guillaume Ier et surtout Bismarck imposaient la domination allemande en Europe et contraignaient la France à une paix bien amère. Jeune officier pendant la Grande Guerre, il fut emporté en 1915 et ce fut un drame pour sa famille et aussi pour la Légitimité.

L'opuscule de François Laurentie

Les fausses lettres de Laurent

En octobre 1835, un certain Bourbon-Leblanc, avocat véreux, qui ne s'appelait ni Bourbon ni Leblanc, et qui avait déjà défendu le faux dauphin Mathurin Bruneau, publia trois lettres adressées, disait-il, par Laurent, gardien du Temple après Thermidor à un général X... (Frotté, Pichegru ou Barras, personne ne sait…). Ces lettres peu précises sont des copies, on n'en a jamais retrouvé les originaux…

Ces lettres sont des faux. L'honneur de l'avoir démontré revient pleinement à Georges de Manteyer, historien et archiviste. Déjà, le 4 avril 1912, il avait livré d'utiles explications dans *le Journal des débats*. En 1926, il publiera deux épais volumes de 1 276 pages, autant de pages pour démontrer toutes les supercheries des survivantistes dans *Les Faux Louis XVII, le roman de Naundorff et la vie de Carl Werg, recueil de 700 documents tirés des archives d'Allemagne et de France*.

La première lettre de Laurent mentionne : « *Demain, son nouveau gardien doit entrer en fonction* ». Or la lettre est datée du 7 novembre 1794, et Gomin, désigné le 8, n'a été installé que le 9. L'erreur serait peut-être sans grande importance, si on n'en trouvait précisément la source dans les *Mémoires historiques sur Louis XVII*, d'Eckard, IIIe édition, 1818, p. 251 : « *Depuis le 8 novembre précédent, le Comité de Sûreté générale avait adjoint M. Gomin à Laurent, comme gardien des Enfans de Louis XVI.* » Le faussaire a mal lu ce texte, sinon erroné. De plus le *Mémoire* de Madame Royale, romancé dans les deux éditions de 1817 et 1823, écorche en Gomier le nom de Gomin. Sauf que dans le manuscrit du *Mémoire* que la duchesse de Madrid, épouse de Charles XI, publia en 1892, on lit « Gomin ». En 1923, Jacques de Bourbon autorisera le vicomte Jacques de Canson à imprimer 500 exemplaires numérotés, fidèles reproductions du fameux manuscrit de Madame Royale. La reproduction est absolument magnifique, et on lit bien « Gomin ».

Mais il y a mieux, les faussaires se rendant compte de leur bêtise, ont falsifié le faux entre 1846 et 1851 pour le fameux procès par Gruau de La Barre. Gruau de La Barre, ou plutôt Modeste Gruau, comte par la grâce de Naundorff, et que les naundorffistes appellent couramment « le vénérable comte de La Barre », n'est autre qu'un triste avocat, doublement faussaire d'une escroquerie à la couronne. On trouve ses lettres « refalsifiées » dans son livre *Intrigues dévoilées*.

La deuxième lettre de Laurent se réfère, là encore, aux erreurs d'Eckard. Le prétendu Laurent signale comme une nouvelle à son général la visite de Mathieu de Reverchon et d'Harmand de La Meuse. La lettre est du 5 février 1795 et la visite en question a eu lieu le 19 décembre 1794 : M. Frédéric Barbey l'a établi d'une façon positive en 1905, mais le faussaire ignorait ce détail.

Dans la troisième lettre, la « seconde » substitution a eu lieu. Quant au dauphin, Laurent le dit en sûreté et cette nouvelle est lancée

avec audace de la « Tour du Temple » en toutes lettres. Mais le rédacteur a commis une nouvelle maladresse : « *Lasne prendra ma place quand il voudra*, dit-il ». Or, reprend fort bien M. de Manteyer : « *À cette date, Lasne ne se doutait nullement qu'il serait jamais désigné pour aller au Temple* ». Nommé dix-huit jours plus tard — le 21 mars — le nouveau gardien ne fut installé à la tour que le 31. Il « *ne s'y laissa pas conduire sans résistance* » et « *arriva entre deux gendarmes* ». Et sans doute Eckard donne-t-il exactement (p. 277) cette date de l'entrée en fonction de Lasne. « *Mais, comme il ne mentionne pas sa résistance, le lecteur peut supposer que cette arrivée était préparée depuis plusieurs semaines* ».

Laurentie en conclut que ces lettres ont été fabriquées après la parution en 1818 de la troisième édition d'Eckard. À l'époque, deux survivantistes, faussaires bien connus, étaient très amis : Bourbon-Leblanc et Morel de Saint-Didier. Ces deux faussaires étaient en contact étroit avec Mme Atkyns, une Anglaise intrigante et dévouée à la cause, ainsi que Mme de Foulques et M. le Colonel.

Les fausses lettres à la famille royale

De 1825 à 1829, à travers une série de lettres, Naundorff devient progressivement Louis XVII. Dans la première lettre du 23 septembre 1825, sous la menace du fouet, le faux monnayeur proclame qu'il est fils d'un membre de la famille royale de France. De quel membre ? Mystère. Il est juste prince originaire de Paris et a quitté la France « avec son père ». L'original de la lettre a disparu mais a été vu et résumé de la façon la plus précise, en 1873, par Otto Jork (Archives de la maison de détention de Zuchthaus). Ce père n'est donc pas Louis XVI.

En février 1827, il écrit à nouveau, signe « Ludewig Burbong », et déclare se nommer Louis Bourbon, fils de… « *Mais*, ajoute-t-il, *je ne veux nommer mon père* ». Bref, personne ne sait, et il ignore lui-même de quelle souche il est issu. À cette époque, un prince français qui signe « Bourbon » ne peut appartenir qu'à la maison de Condé. Naundorff, que le duc d'Enghien a si longtemps et si singulièrement préoccupé, songeait peut être alors à une origine Bourbon-Condé.

À la fin de l'année 1828, quelques mois après sa sortie de prison, il devenait définitivement faux dauphin. Madame Naundorff, née Einert, qui, en 1819, 1821, et 1823, n'avait pas plus songé que son mari à donner à ses enfants les prénoms de la maison de France, puisque les trois premiers noms sont curieux : Jeanne-Amélie, Charles-Édouard, et Berthe-Julie, se décide enfin à appeler sa fille Marie-Antoinette. Il était temps… il avait 52 ans.

La revendication officielle date de 1831. Naundorff écrit à Charles X par l'intermédiaire de son confident Pezold, espèce de notaire sur lequel les magistrats prussiens donnent les plus tristes renseignements (voir Dupré-Lasale, *Réquisitoire* de 1851).

Les lettres écrites auparavant à la famille royale se comptent par centaines, selon les dires de Naundorff : « *En 1816, époque où j'acquis une pleine liberté, j'écrivis à Louis XVIII.* » ; « *J'écrivis en 1818 à S.A.R. le duc de Berry* » ; « *En 1824, j'écrivis de nouveau à Louis XVIII* »… Tous ces dires de commentaires de lettres sont imprécis et vagues. Pire, notre faux dauphin se contredit quand il déclare à l'empereur d'Autriche que le duc de Berry ne lui a point répondu ; et à ses amis de Paris, il indique qu'il a reçu une réponse qui se trouve dans un tiroir à double fond à Crossen. Caroline Albouys, sur la foi de ces indications, part pour Crossen et ne trouve rien dans le secrétaire quoiqu'elle eût fait mettre en mille morceaux ledit secrétaire. Alors, un mensonge de plus fut inventé : la lettre du duc de Berry avait été volée. Puis en 1836, la lettre était certainement dans la saisie des 202 pièces raflées par la police de Paris. Mais pas de lettre… alors il fallait que le duc de Berry fût assassiné par la famille royale et la pièce a disparu ! Or tout ceci n'est qu'inventions, la lettre de Naundorff, adressée au comte de Chambord le 8 décembre 1843 et précieusement conservée par François Laurentie, mentionne bien cette fameuse lettre du duc de Berry qu'il aurait dans ses mains : « *Il a toujours sous ses yeux la lettre de votre noble père qui mourut victime de son dévouement* ». Le maître menteur, doublé d'un maître chanteur, est pincé.

Les signatures

Venons-en aux fameuses signatures du faux dauphin. Le second fils de Louis XVI fut habitué dès son plus jeune âge à signer « Louis-Charles » jusqu'à la mort du premier dauphin (4 juin 1789). La famille royale l'appelait même Charles tout court. Mais jamais on ne lui a donné le nom de Charles-Louis, et jamais il n'a signé « Charles-Louis ». La preuve en a été établie par le cahier d'écriture du dauphin, conservé par M. Du Mesnil de Saint-Cyr, maître à écrire des Enfants de France. Le précieux cahier fut envoyé en présent par ses nièces, Mlles Du Crozet de Liat au comte de Chambord en avril 1859. C'est un petit détail de rien. Si toutefois Naundorff l'avait connu le 1er janvier 1834, il aurait été plus crédible…

En 1831, lorsque Naundorff, repris de justice, adressa au roi de Prusse le récit funambulesque de sa vie, il signa « Louis-Charles », oubliant au passage son règne. Il est soutenu par les pseudo-prophéties de saint Césaire, par les hallucinations du bonhomme de Gallardon, par les fantaisies histo-

riques des faux *Mémoires* du teinturier Lamothe-Langon, et par la bouffonne crédulité du nommé Albouys, de Cahors. Il se met à compléter sa signature — absurde pour un roi de France de droit — de « Louis-Charles, duc de Normandie ». Louis Charles, duc de Normandie, à la mort de son frère aîné, perdit son titre ducal pour devenir dauphin de France, puis à la mort de Louis XVI, devint « Louis » tout court puisqu'il était roi de France de droit.

En janvier 1834, Mme Marco de Saint-Hilaire vivait, comme Anne et Siméon, dans l'attente du messie Louis XVII et, de juillet 1830 à septembre 1832, jeûna pour se rendre digne de le recevoir. Martin de Gallardon, lui, achevait une neuvaine quand Naundorff arriva loqueteux dans les faubourgs. La Providence, décidément, comblait tous ces braves gens. Mme de Saint-Hilaire révéla à son prince qu'un almanach de Versailles le désignait sous les noms de « Charles-Louis, duc de Normandie ». On trouve l'erreur dans les almanachs de 1787, 1788, 1789. Mais, surprise que n'avait pas vue Laurentie, l'erreur a été corrigée en 1791 pour la dernière année. Par contre, dans l'*Almanach royal* de 1787, 1788 et 1789, le duc de Normandie est bien « Louis-Charles ».

Mme de Saint-Hilaire est fière de sa trouvaille. Aussi, pour en remontrer à tous les chartistes de l'avenir, et sans consulter d'autres textes que cette ligne erronée de l'almanach, devenue parole d'évangile pour son âme de Saxon luthérien, Naundorff ne signera-t-il plus que « Charles-Louis » ou « Charles-Louis, duc de Normandie ». Il ne connaît plus Louis-Charles et il s'attache à sa trouvaille comme un noyé à sa poutre. Charles-Louis, c'est son palladium, c'est sa preuve suprême, c'est le coup de grâce à Richemont et aux trois douzaines d'autres faux dauphins qui ne connaissent pas l'almanach de Versailles.

Naundorff avait oublié les fausses lettres signées Louis-Charles, et quand il se prit à rédiger après 1834 de nouvelles lettres antidatées, elles furent signées Charles-Louis — très intéressant donc pour dater l'historicité du courrier de l'imposteur. Mieux, ne connaissant ni l'écriture de Louis XVI, ni celle de Louis XVII, et surtout quand on est si puissamment documenté par l'almanach de Versailles, on se doit d'avoir une écriture qui ressemble à celle de l'Enfant-Roi, à celle du billet Jarjayes dont Cléry et Eckard ont donné le fac-similé.

Charles-Louis usera donc d'une signature analogue, pour le mot Louis, à celle de cette lettre fameuse. Les naundorffistes s'émerveillent de la prodigieuse ressemblance qu'elle présente avec celle de l'enfant du Temple. Cette analogie leur paraît miraculeuse et comme qui dirait « providentielle » (selon Gruau : « Démonstration providentielle », 1872). On veut des preuves ? disent-ils. Celle-là suffit.

Après 1834, Charles-Louis vieillit, obligé de se teindre les cheveux, et ayant sous les yeux des textes de Louis XVI, il trouve plus digne de son âge d'imiter avec un succès douteux la signature du malheureux roi dans une lettre du 14 octobre 1836 publiée à Londres et une autre au comte de Chambord.

Mais M. de Manteyer, par un consciencieux travail, a retrouvé les signatures authentiques de Naundorff qui remontent aux années 1812 et 1824. Et elles sont bien différentes… En effet, à Spandau, le 8 décembre 1812, après avoir, comme sujet prussien, prêté serment de bourgeoisie, l'ancien déserteur Werg signe de son nouveau nom « Karl-Wilhem Naundorff » en même temps que Johann-Christian-Samuel Berckman, marchand de Berlin. Cette signature, tracée en caractères gothiques, est celle d'un homme foncièrement allemand alors que Berckman, comme tous ceux de ses compatriotes d'alors suffisamment cultivés, signe en caractères latins. À Brandebourg-sur-Havel, le 30 juin 1824, une autre signature a été apposée à Werg-Naundorff « *sur l'acte d'acquisition de la belle maison sise au n° 87 du Markt, dans la Neuestadt, qu'il se fit adjuger au prix de 1 450* thalers, *sans avoir réellement un* groschen *pour en acquitter le prix. On voit que l'aventurier, depuis 1812, a singulièrement développé son instruction, à force de fréquenter, sur le tard, le maître d'école* ». Mais il est trop clair que, si Naundorff eût été le dauphin, l'écriture de 1812 eût été la plus française de toutes, alors qu'elle est la plus allemande. C'est de même l'écriture de 1824 qui eût été la plus germanisée.

Du mirage à une nouvelle religion

Naundorff se résume en deux mots : fabrication et usage de faux. Les faussaires ont puisé dans tous ces livres romantiques où les faits historiques n'étaient pas tous sérieux. L'arrivée de Naundorff à Paris à un moment où le parti légitimiste était pourchassé par la police de Louis-Philippe a donné de faux espoirs à des Français. Le groupe naundorffiste a été déshonoré par toutes ces fausses visions, apparitions et extases. Naundorff lui-même a causé avec un archange avant de faire du comte Gruau un pontife de sa religion nouvelle ! Il est pénible de constater que les archanges se prodiguent ainsi. Ils devraient prendre des renseignements.

Maintenant, ayez le cœur bien accroché, nous allons revenir aux visions, apparitions et extases de la galaxie survivantiste. En plus de ne pas être catholique, Naundorff fonda sa propre Église : « L'œuvre de la Miséricorde » ; Le pontife en fut Vintras et les anciens adeptes

d'une secte, la Société de saint Jean-Baptiste.

Le précurseur et la Société de saint Jean-Baptiste

En 1772, un nommé Loiseaut, obscur gnostique, demeurant à Saint-Mandé, recevait la visite fréquente de « saint Jean-Baptiste ». Autour de lui, s'était groupée une association de personnes sous le nom de Société de saint Jean-Baptiste, qui recueillait chaque jour les avertissements du « Précurseur ». Après dix ans de prophéties, Loiseaut mourut. Un prêtre continua quelque temps après lui jusqu'au jour où la femme d'un membre de la Société, Françoise André, reçut à son tour les faveurs du ciel, le jour de la Saint-Louis, 25 août 1788. « Sœur Françoise » recevait des instructions d'un Précurseur qui lui apparaissait. Illettrée, c'est un certain Ducy qui transcrivait chaque jour les révélations sous la dictée de la voyante de 1788 à sa mort en 1803.

Après la mort de sœur Françoise, un autre membre de sa société, M. Legros, devint l'heureux bénéficiaire de la sollicitude de « saint Jean-Baptiste ». L'esprit lui commanda de bâtir une maison qui servirait de temple à la nouvelle Église, rue Basse-Saint-Pierre-au-Marais. Legros ajouta des dons surnaturels nouveaux à ceux prodigués à ses prédécesseurs. Il pouvait lire en effet dans les âmes de ceux qui se présentaient à lui, et le prophète exerçait une sorte de ministère sacerdotal, c'est-à-dire récitait les prières liturgiques de la messe, moins la consécration ! De 1814 à 1816, Legros sollicita et obtint un emploi à la maison royale des fous de Charenton. Il s'y trouvait précisément lorsque le duc Decazes, ministre de la Police, y fit interner Thomas Martin de Gallardon, ce paysan de la Beauce qui, brusquement illuminé par l'archange Raphaël, était venu à Paris annoncer à Louis XVIII que l'orphelin du Temple était vivant et qu'il ne devait son ascension au trône qu'à une véritable usurpation.

Legros et Gallardon étaient faits pour s'entendre. Legros y gagna d'ajouter à ses révélations l'annonce prochaine du rétablissement du prince légitime !

Marguerite-Thérèse des Isnards, née en Avignon, le 24 décembre 1759, et mariée à un sieur Bouche, vaticinait depuis le 12 septembre 1810, époque à laquelle elle avait reçu en l'église Saint-Pierre d'Avignon des révélations à peu près semblables à celles de Loiseaut, de sœur Françoise André, et de Legros, nouveau gros bonnet de la secte. Mme Bouche prit le nom de « sœur Salomé ». Elle commença par vouloir réunir en trinité le roi d'Espagne, Charles IV, et la reine, alors prisonniers à Marseille, et le pape Pie VII, prisonnier à Savonne, selon un cérémonial prescrit surnaturellement et appelé « trinité représentative ». En septembre 1819, le tzar Alexandre de Russie, fortement impressionné par ses révélations, la fit venir à la cour de Russie. Elle tenta de le convertir et affirmera plus tard son rôle dans les démarches entreprises auprès de l'empereur pour instaurer une alliance européenne sur des « bases révélées ». Mais, supplantée à la cour par la baronne de Krudener (elle aussi liée à cette société secrète), elle revint à Paris en 1821. C'est alors qu'elle s'affilie à la Société de saint Jean-Baptiste et fonda une autre petite association à trois personnes, dite : « Les trois Marie de l'Évangile ». Elle-même prit le nom définitif de « sœur Marie-Salomé », tandis que ses deux acolytes, une dame Mauduit, prenait le nom de « Marie-Marthe » et la comtesse de Serionne, le nom de « Marie-Madeleine » !

Mais un jour, l'esprit vint et lui dit « *Repose-toi, un autre va succéder à ce même ministère* ». Legros mourut en 1831, la Société déclinait. Mais un membre actif qui connaissait bien Mme Bouche devint bientôt la tête de la future organisation. Il fallait réagir, et Ferdinand Geoffroi fut cette personne. Il connaissait bien Mme Bouche et, bien sûr, un riche protecteur en la personne de son ancien employeur, le baron de Razac, ancien secrétaire à la Maison des pages de Charles X.

Naundorff n'est pas catholique

Revenons à notre faux dauphin. L'imposteur n'a même pas été baptisé. C'est par hypocrisie et jonglerie que l'ex-horloger prussien se dit catholique, tandis que, réellement, il était protestant de confession luthérienne selon sa déclaration portée au registre des mariages du temple Nicolas de Spandau. Le faux dauphin n'a jamais abjuré le protestantisme.

D'après un petit livre bien à charge, *Une bombe historique, Naundorff Ier n'était pas catholique*, selon Victor de Stenay, un ancien partisan d'un autre faux dauphin Richemont, le 28 août 1833, Naundorff fit mine d'être catholique fervent et déclara à l'abbé Appert, curé de Saint-Arnoult-Dourdan (Seine-et-Oise), qu'il n'avait pas fait sa première communion. Le naïf curé la lui fit faire dans son église en novembre 1833 et Mgr Blanquart de Bailleul conféra en secret le sacrement de confirmation à Naundorff dans la chapelle de l'évêché de Versailles. Mme de Saint-Hilaire, toute fière d'avoir trouvé l'almanach de Versailles, va en plus lui offrir un chapelet et diverses médailles qu'il portera à son cou pour plaire à cette ancienne femme de chambre de Madame Victoire. Naundorff doit aussi rencontrer Thomas Martin de Gallardon, Mme Bouche s'en charge. Mais dès 1834, Mgr Blanquart de Bailleul devient méfiant, et défend au curé de Saint-Arnoult d'administrer les sacrements au soi-disant duc de Normandie. Même défense à tous les prêtres des diocèses de Versailles et de Chartres, attendu que ceux-ci avaient reconnu que Naundorff n'était qu'un hérétique allemand, qui se couvrait du manteau de la religion catholique pour mieux battre monnaie et gober les naïfs.

Le rapprochement avec Vintras

En 1839, Naundorff se fit définitivement hérésiarque et se posa en nouveau messie, réformateur de l'Église catholique. En 1841, il fit imprimer son livre *Salomon le Sage, fils de David ; sa renaissance sur cette terre et Révélation céleste*. Il y déclare que Salomon existe dans sa personne et il traite des renaissances inférieures, des incarnations angéliques et des correspondances célestes. Puis il trouva bon de supprimer l'enfer pour mieux autoriser sa vie de débauche.

Il se rapprocha d'Eugène Vintras. Né à Bayeux, le 7 avril 1807, après une enfance difficile, Vintras devient marchand colporteur, mais ne parvient à en vivre. En janvier 1833, il est condamné à quinze jours de prison par le tribunal correctionnel de Bayeux pour avoir tenté d'échapper aux effets d'une saisie de ses biens par un de ses créanciers. À sa sortie de prison, il ouvre un café à Bayeux où il est aussi proxénète. Il quitte Bayeux pour Paris où il fréquente un ex-détenu, Le Masson, et emporte l'argent volé à Le Masson puis revient à Caen. Embauché par un certain Guilbert, marchand de vins, il est vite mis à la porte pour vol et devient directeur d'un moulin à papier à Tilly-sur-Seulles en 1839. C'est là qu'il deviendra prophète.

Vintras déclare au mois de novembre 1839 que saint Joseph lui est apparu dans l'église de Tilly. Geoffroy, lui, se fait appeler dans l'association « frère Jean » et les deux compères finissent par s'attacher les faveurs du baron de Razac, quelques prêtres locaux et surtout tout le haut du pavé naundorffiste. Déjà le gourou prédisait le grand monarque à venir ; ce grand monarque fut naturellement Naundorff.

Geoffroi « père », véritable gourou des survivantistes en 1831 au sein de la Société saint Jean-Baptiste, anciennement notaire à Poitiers, se rendit coupable d'abus de confiance et fut condamné en 1824 à deux mois d'emprisonnement (voir *La nouvelle secte dévoilée* de M. l'abbé Bouix, 1849). Geoffroy va quitter le notariat, rencontre le baron de Razac, qui était alors sous-gouverneur des pages de la Maison de Charles X. Celui-ci le plaça en qualité d'agent comptable des pages. La révolution de 1830 lui fit perdre son emploi, et il s'en alla dans les Deux-Sèvres, devenant propagandiste et collecteur de Naundorff. Poursuivi en 1837, il fut expulsé des Deux-Sèvres, et vint à Caen où il ouvrit un cabinet d'affaires. Il y connut Vintras. Geoffroy vit venir ensuite le baron de Razac et acheta pour lui la terre et le château de Fosse, près de Saint-Sylvain. Puis en 1839, le moulin de papier de Vintras est acheté avec l'argent d'un ami de Geoffroy, le docteur Liégeard de Caen.

Il fallait cependant trouver une origine divine à tout cela, et Geoffroy se mit à inventer qu'un vieillard mendiant, rien moins que saint Michel en personne, aurait laissé un beau matin à Vintras, en même temps que l'aumône qu'il aurait reçue, une lettre écrite dix mois auparavant de concert avec M. de M.-F. de Caen, au prétendu Louis XVII, et qu'il avait mise à l'adresse de ce personnage à Londres, pour l'engager à se convertir. Vintras eut encore d'autres visions à Tilly, Caen, et à l'église Saint-Pierre de Caen.

Le 17 mai 1840, Naundorff et les douze apôtres de sa petite Église lançaient un manifeste religieux rempli d'insanités blasphématoires. Vintras se dit prophète inspiré de Dieu pour préparer l'avènement prochain d'une nouvelle société chrétienne. La secte se donne un nom : « L'œuvre de la Miséricorde ». Déjà Liégard à Caen avait adopté l'œuvre, le baron de Razac y consacra sa personne et son château qui, sous le nom mystique de « Tente », devint la succursale de l'usine aux miracles de Tilly.

Les fondateurs de l'Œuvre créèrent, sous le nom de « Septaines », des centres d'action correspondant les uns avec les autres, à Nancy, Avignon, Carpentras, Lyon, Poitiers, Angers, Paris, au Mans et à Tours. Ces septaines se composaient chacune de sept individus, les gros bonnets de l'association. Une seule avait un plus grand nombre de membres, c'était la « Septaine sacrée », dont le siège était à Tilly-sur-Seulles. Elle primait sur toutes les autres, avait pour objet de maintenir l'unité d'action, et de prévenir tout schisme dans l'Œuvre. Elle avait à cet effet le don de l'infaillibilité ; ses décisions devenaient actes de foi. Au-dessus de cette septaine, se trouvait une sorte de haute junte dont elle formait le conseil, et qui se composait de Vintras, de Geoffroy père et fils.

La condamnation

Le 8 novembre 1841, par une circulaire adressée à tous les prêtres du diocèse, Mgr Robin, évêque de Bayeux, condamne cette œuvre, la jugeant illégitime. Le 20 août 1842, c'est au tour de la justice de s'occuper de Vintras. Le tribunal de Caen condamne Vintras à cinq ans de prison pour abus de confiance, et Geoffroy à deux ans de prison pour escroquerie.

En 1843, par un bref du 8 novembre adressé à Mgr Robin, le souverain pontife Grégoire XVI condamne les sectes de Vintras et de Naundorff, « *Cet homme perdu qui se vante faussement d'être le duc de Normandie, et qui après s'être séparé de l'Église catholique, en méprisant l'autorité du Saint Siège apostolique, persévère dans ses abominations et ses doctrines perverses ; professe et soutient de diverses manières et avec des raisons différentes les mêmes erreurs, les mêmes senti-*

ments et les mêmes desseins que cette exécrable Association [de Vintras] *; tend au troupeau du Christ les mêmes embûches ténébreuses et veut l'infester de la même contagion* ». À ceci près que Naundorff ne s'est jamais « séparé de l'Église catholique » car il n'en a jamais fait partie, la cour de Rome n'a pas été suffisamment bien informée.

En 1845, le 10 août, Naundorff mourut à Delft, aux Pays-Bas, en hérétique et en pécheur impénitent disant même : « *Ah ! Qu'il est triste de mourir quand la conscience n'est pas tranquille !* ». Naundorff fut enterré civilement au cimetière protestant de Delft.

Vintras fut libéré en 1846, puis un concile synodal eut lieu à Paris en 1849, ainsi qu'un concile provincial à Rouen en 1851 sur l'affaire Vintras. Des circulaires de Mgr Dupanloup à son clergé furent suivies la même année d'un nouveau bref du pape Pie IX à l'évêque de Nancy, Mgr Menjaud. Condamnation réitérée par le pape en 1851 pour avoir, en particulier « *annoncé dans l'Église de Jésus-Christ un troisième règne qu'ils osent appeler règne du Saint-Esprit* ».

Schismes et scandales intérieurs donnèrent prise à des représailles publiques et la dissolution de l'Œuvre fut prononcée en 1852.

Les derniers voyages de Vintras

Nous sommes maintenant sous le Second Empire. Le 17 mars 1852, au petit jour, le juge de paix et le commissaire de Caen se présentent à la porte de la « Septaine sacrée ». Vintras, qui a été prévenu, s'enfuit en Belgique. Son fils, plusieurs pontifes et la comtesse d'Armaillé sont arrêtés.

Passé à l'étranger, Vintras veut donner un nouvel essor à l'Œuvre. À Londres, il fonde un « carmel » et se lance avec ferveur dans la consultation des tables tournantes. Antoine Madrolle, surnommé le « fou littéraire », après une longue correspondance avec le gourou, lui rendit visite et vit ces tours de magie, ce qui lui inspira un ouvrage, *L'Esprit-Saint des tables animées*. En 1858, entouré de ses fidèles gagnés à l'occultisme, il ouvre en grande pompe, avec le soutien du gouvernement anglais, une université et une chapelle éliaque. Le gourou se déplace un peu partout, revient clandestinement en France, en Espagne et fonde en 1867 à Florence le « carmel blanc », théâtre aussitôt de phénomènes surnaturels et extraordinaires.

Une origine légendaire

Un curieux manuscrit est retrouvé, daté du carmel blanc de Florence le 6 novembre 1873. Ce manuscrit prétend donner une origine légendaire à la secte de Loiseaut. Ce manuscrit semble être un faux fabriqué par Vintras, mais la notice publiée dans un journal occulte permettra de bien préciser l'origine des sectes survivantistes : la gnose.

Saint Jean occupe une place particulière dans l'imaginaire gnostique. En effet, proche du Seigneur, il aurait été un témoin privilégié d'un prétendu enseignement christique secret réservé à une aristocratie spirituelle : les gnostiques, les « connaissants ».

Or, selon ce manuscrit, il existait à Florence, en plein Moyen-Âge, une secte connue sous le nom de « Blancs » qui, suivant l'historien Thierry de Niem mort en 1417, avait été fondée par un Écossais, Élie, annonçant le règne de l'Esprit, faisant suer, pleurer et saigner les crucifix, et finalement se livrait, avec ses disciples, aux pires turpitudes. Ces « Blancs » étaient organisés en société secrète. On les nommait encore « Buche » (trous) à cause des lieux souterrains où ils tenaient leurs réunions. Dès 1419, la république de Florence, se sentant menacée par eux, voulut fermer ces « trous » sans y parvenir complètement et ce fut en vain que, plus tard, Clément VII et Charles-Quint s'obstinèrent dans le même dessein.

La notice parle d'une secte encore présente en 1785, en Toscane, résistant aux persécutions du Grand-Duc Léopold et liée à la secte de Loiseaut. Cette secte n'a jamais pu être identifiée. Vintras voulait peut-être, après la fondation de son carmel de Florence, la situer dans une origine historique plus ancienne.

L'initiateur de ce mouvement des Blancs est bien Montan, célèbre illuminé du IIe siècle, qui prêchait l'avènement du Paraclet et l'établissement de la Jérusalem céleste sur la terre, base primitive de la fameuse doctrine connue sous le nom d' « Évangile éternel », propagée, au XIIe siècle, par Joachim de Flore, un des continuateurs du « prophète » Alcibiade, ami et compagnon de Montan. La notice parle de l'*Apocalypse* de saint Jean, qui nous montre le trône de l'Agneau entouré d'hommes blancs, et dont la Franc-Maçonnerie a formé les « Chevaliers de l'Apocalypse »…

Montan se donnait pour le disciple des anciens prophètes institués par Élie le Thelbite sur le mont Carmel et se prédisait des successeurs jusqu'à la fin des temps. Mais le carmel de Florence ne suffisant pas, Vintras pensa installer aussi un carmel à Lyon, qui était alors la capitale mondiale de l'occultisme et devait devenir, pour cet hérésiarque, la capitale du vintrasisme initiatique. C'est là qu'il mourut en 1875.

Les successeurs

À sa mort, sa succession fut revendiquée par l'abbé défroqué Boullan (condamné pour satanisme), qui deviendra un inspirateur de Huysmans. Un autre courant, *via* Léopold Baillard, surnommé le « pontife d'adoration »,

atteindra Barrès. Un autre, enfin, par Vercruysses et Tardif de Moidrey, a influencé Léon Bloy.

Prenons l'exemple de Bloy. On a voulu trouver dans Bloy un anticléricalisme avec un soubassement révolutionnaire, et c'est entièrement faux. L'écrivain a subi l'influence de René Tardif de Moidrey, qui après avoir été aumônier militaire pendant la guerre de 1870, devint un prédicateur rallié à la cause survivantiste. Ainsi, assiste-t-on à une véritable relecture gnostique des visions de Marguerite-Marie Alacoque par le Hiéron de Paray-le-Monial (Sarachaga, fondateur du musée du Hiéron, fut en contact, lors de son enfance, avec les milieux naundorffistes par ses grands-parents russes Lobanof de Rostov), la réinterprétation de l'histoire de la grotte de Bernadette par Grillot de Givry dans Lourdes-ville initiatique, ou les variations sur le secret de La Salette par Léon Bloy et Tardif de Moidrey. Dans son livre, *Le fils de Louis XVI*, Léon Bloy n'hésite plus et récuse le bref pontifical qui condamnait Naundorff, prétendu duc de Normandie. Ainsi, selon Bloy, *« La valetaille des assassins qui s'est tant prévalue n'a rien à voir avec l'infaillibilité du Souverain Pontife, lequel s'en est expliqué avec son juge à son lit de mort il y a plus d'un demi-siècle* ». Le secret de Mélanie, la voyante de La Salette, fut considéré par son dépositaire comme étant d'une importance inouïe. Il parle ouvertement d'un secret inouï, effroyable, à « *déconcerter l'équilibre des constellations et de l'entendement des cieux* ». Bloy respire le post-vintrasisme quand il parle du « précurseur du Saint-Esprit » ou mieux encore de son « *désir soudain et brûlant et dévorant du Troisième Règne* » qui « *s'est emparé de moi et a changé absolument mon point de vue…* ». Inutile d'aller plus loin, les survivantistes du début du siècle ont trouvé leur porte-parole pour déformer le message de La Salette.

Bloy s'en prend aussi au clergé dans son livre, *Le Désespéré,* et aligne de multiples noms de clercs qui furent courageux dans leur lutte contre les Révolutionnaires. Ils sont nombreux à être mis au pilori : « *Infiniment au-dessous de ce prélat* [Mgr Dupanloup], *resplendissant comme elles peuvent, des améthystes inférieures, et des subalternes crosses : les Landriot, les Gerbet, les Ségur, les Mermillod, les La Bouillerie, les Freppel, infertiles époux de leurs églises particulières et glaireux amants d'une muse en fraise de veau qui leur partage ses faveurs. Puis des soutaniers sans nombre : les Gaume, les Gratry, les Pereyve, les Chocarne, les Martin, les Huguet, les Norlieu, les Doucet, les Perdrau, les Crampon, tout un fourmillement noir sur la rhétorique décomposée des siècles défunts. On peut en empiler cinquante mille de ces cerveaux, et faire l'addition. Le total ne fournira pas l'habillement complet d'une pauvre idée.* » Il n'hésite pas davantage à s'en prendre au pape en l'appelant « Pilate XV » (le pape Benoit XV). Honteux !

Passons aux frères Baillard. Léopold, ancien curé de Flavigny, et son frère François, curé de Lupcourt, ont constaté et déploré l'abandon du sanctuaire de Notre-Dame-de-Sion, jadis haut-lieu de pèlerinage. Ils parviennent à acquérir les vieux bâtiments pour y installer une école primaire, une école normale de frères instituteurs et une maison de retraite. L'établissement sur la colline affiche une apparente prospérité et l'évêché de Nancy s'inquiète de la gestion des revenus des quêtes. La révolution de 1848 aggrave la situation. La vente du domaine fait scandale car les frères associent à la vente les revenus du pèlerinage et les reliques de la patronne de l'Alsace. L'évêque de Strasbourg jette l'interdit sur l'église. Les frères, le 15 juillet 1849, reconnaissent leurs torts et Léopold se rend en retraite pendant huit jours à la chartreuse de Bosserville. C'est là qu'il entend parler d'Eugène Vintras. En juin 1850, les trois frères Baillard se rendent à Tilly et sont reçus au cénacle ! François termine sa vie paisiblement à Saxon. Léopold reste cinq ans à Londres dans un cercle prophétique vintrasien. Ayant pris connaissance de la secte, l'évêque de Nancy leur retire leur pouvoir ecclésiastique. Le pèlerinage vintrasien sur la colline de Sion vient de naître… Maurice Barrès en parlera dans son livre, *La colline inspirée* (1913), et évoquera ces croix de grâce que Vintras avait distribuées à foison. Ainsi, quand l'oblat tira de sa poche le fameux objet, dira-t-il : « *Là, Satan s'est trahi. C'est lui qui, par l'intermédiaire de Vintras, a imaginé cette petite croix de grâce, une croix sans Christ, notez-le bien, Monsieur le Curé, pour remplacer notre crucifix.* »

Conclusion

Naundorff a été démasqué comme faussaire, escroc et surtout hérétique. Autour de lui, ont gravité des faussaires, des escrocs et des illuminés condamnés par l'Église à de nombreuses reprises. La secte gnostique du faux dauphin a connu deux phases, la première avant l'arrivée du faux dauphin au sein de la Société saint Jean-Baptiste (1772-1832), suivie par l'Œuvre de la Miséricorde et les successeurs de Vintras dont certains sont tombés dans le satanisme…

Contre tout libéralisme religieux ou politique, la légitimité est aujourd'hui le seul recours. On ne murmure pas contre la Providence. Un royaliste se doit d'être fidèle à l'Église et dévoué dans son combat pour le successeur de la Maison royale de Bourbon, notre roi, Louis XX.

Normandie légitimiste
http://www.normandie-legitime.com/

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

BIBLIOGRAPHIE

Parmi l'importante bibliographie sur le sujet, il nous a paru important de citer en particulier :

- François Laurentie, *Trois exemples de la méthode Naundorffiste*, 1912.
- Georges de Manteyer, *Les Faux Louis XVII : le roman de Naundorff et la vie de Carl Werg*, 1926, 2 vol., 1 276 p. !
- *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France sur la captivité des Princes et Princesses ses parents depuis le 10 août 1792 jusqu'à la mort de son Frère, Juin 1795*, Paris, Éditions historiques, 1923.
- Maurice Garçon, *Vintras, hérésiarque et prophète*, 1928.
- Abbé Bouix, *L'Œuvre de la Miséricorde, ou la nouvelle secte dévoilée*, 1849.
- Querard, *Les supercheries littéraires dévoilées.*
- Eliphas Lévi, *Histoire de la magie.*
- Jean Pierre Laurant, *L'ésotérisme chrétien en France au XIXe siècle*, 1992.
- Victor de Stenay, *Une bombe historique, Naundorff Ier n'était pas catholique*, 1892.

Subordination indirecte

Les récentes élections, nous donnent l'occasion de retranscrire, ci-dessous, ce que ***la Gazette royale*** a publié dans son numéro 91 d'avril - mai - juin 2002[1].

Ce texte vient compléter l'article *Le triclinium leoninum ou l'ancien palais pontifical du Latran*, paru dans ***La Gazette royale*** n° 157, page 21.

Jacques Pélerin

Dans la revue ***DICI***, n° 52, nous avons relevé la déclaration de la « Fraternité Saint Pie X » sur les élections. Cette déclaration reprend la doctrine traditionnelle de l'Église sur la politique. Nous vous en livrons un extrait :

« France. Nos précisions sur les élections.

Certains lecteurs nous ont reproché la faiblesse de notre prise de position concernant les élections en France, ne faisant que répercuter la déplorable réaction des évêques de France. Nous profitons de l'occasion pour préciser notre pensée à ce sujet.

Aux yeux de l'Église, l'apparition relativement récente (il y a deux siècles) du système préconisé par la République française — il nous est difficile de parler de saine démocratie — n'a en rien changé sa doctrine basée sur deux principes, à savoir la distinction des pouvoirs — le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel — et la subordination ***indirecte***[2] *du premier au second. Notons soigneusement que cette subordination n'est qu'indirecte, ce qui doit exclure une ingérence indue du clergé dans les affaires temporelles. Il est un fait que, dans les temps récents, les imprudences du clergé — et même de Rome — en matière de politique française ont été plutôt contre-productives pour les catholiques français. Que l'on songe au Ralliement ou à la condamnation de l'Action Française…*

… « Plus que jamais, nous encourageons nos fidèles à se former et à s'investir dans la vie sociale et politique afin d'y défendre les droits du Christ-Roi. Dieu veuille que ces jours que nous vivons soient un tournant dans l'histoire de la France et que, nonobstant le résultat des urnes, de plus en plus de bonnes volontés s'investissent pour défendre la loi naturelle, la loi de Dieu, notre patrie et nos familles. »

1. ***La Gazette royale*** n° 91, page 23.
2. Souligné par nous (Ndlr).

Autorité et liberté sous la monarchie française

Une autorité royale créatrice d'ordre et de libertés

Le thème de cette étude[1] sera centré sur les rapports de l'*ordre* et de la *liberté* dans la monarchie d'*Ancien Régime*.

Il faut tenir compte, évidemment, du fait que nous sommes des Français de 2010 et que dans l'esprit du Français moyen, intoxiqué par deux cents ans de propagande démocratique, les deux notions de liberté et d'ordre sont apparemment contradictoires.

Si cette contradiction était réelle, ce serait très grave ; saint Thomas avait déjà remarqué ceci :

Toute société est instituée par quelqu'un qui la réalise.

En d'autres termes, il ne peut pas y avoir de société sans une *autorité* qui donne aux activités individuelles leur unité de direction. Même dans une société d'anges, il faudrait bien que quelqu'un coordonne l'action des anges. L'Église, autrefois, traitait d'ailleurs des hiérarchies d'anges. Elle les a oubliées aujourd'hui. N'insistons pas.

La société suppose ainsi l'autorité. Parce qu'elle a initialement l'intelligence du but commun, l'autorité doit communiquer cette intelligence à tous les membres de la société.

En réalisant la vie sociale, la société augmente, développe, protège le champ des possibilités de la liberté. Les libertés humaines, en effet, sont toujours menacées. Elles sont d'abord menacées les unes par les autres. Elles ont besoin d'être protégées et fortifiées. En les maintenant, **l'autorité est protectrice et éducatrice des libertés, elle les canalise vers le bien commun.**

L'ordre public réalisé par une autorité puisant ses forces dans la doctrine chrétienne ne peut d'ailleurs pas être oppressif, et l'histoire fournit de cette vérité un exemple significatif du jeu harmonieux et durable d'une autorité créatrice d'ordre et de liberté : la doctrine politique et l'action des rois français d'Ancien Régime, qui ont réalisé cet idéal d'ordre public, harmonisé avec les libertés : un ordre public résultant de la conjonction d'une autorité véritable, mais modérée dans son exercice, et de *liberté* authentique.

Je verrai donc d'abord l'autorité royale, puis les libertés.

Sur le sens de l'expression « autorité absolue »

L'autorité royale, évidemment, sous l'Ancien Régime, et dès le début, est absolue, c'est-à-dire indépendante.

L'œuvre des rois de France a été de faire de la France une société naturelle ; la famille est justement le type des sociétés de ce genre où l'on est jeté par la Providence : on ne choisit pas sa famille. De la même façon, on ne choisit pas le royaume où l'on apparaît, on ne choisit pas la société où l'on apparaît.

La monarchie française, prolongement de la famille, va devenir une société où la loi, le droit, la longue habitude du travail en commun, œuvrent dans le même sens que les forces du sol, que les forces de la race[2] et les ressorts sentimentaux. Maurras a d'ailleurs écrit : *« La patrie française est devenue par œuvre royale une société naturelle, elle en a tous les attributs dont l'essentiel est la bienfaisance ».*

La monarchie française constitue donc le résultat d'une combinaison harmonieuse d'ordre et de liberté, et le problème de l'ordre, c'est le problème de l'autorité.

Cette autorité, sous les rois de France, était indépendante, et le juriste Gui Coquille qui écrit au début du XVIIe siècle, dit ceci : *« Le roi est monarque et n'a pas de compagnon en sa majesté royale »*

« Monarque » signifie, étymologiquement, que le roi est seul à commander, et l'adage proclame donc l'unité du pouvoir entre les mains du roi ; le roi dispose de tout le pouvoir ; le commentaire qui accompagne d'ailleurs le mot « monarque », et qui consiste à ajouter « *et n'a pas de compagnon en sa majesté royale* » rappelle d'ailleurs un dicton qui existe dès le XVe siècle « *il n'est pas possible d'avoir en la monarchie pair et compagnon* ».

Le pouvoir est donc unique et il est entre les mains du roi — et la formule de Gui Coquille semble viser pour l'exclure un état différent — ; en effet, la monarchie s'est présentée comme protectrice de l'ordre contre un certain nombre d'obstacles : le pouvoir royal qui existe au départ de la dynastie capétienne a été obligé de défendre son indépendance et son autorité contre différentes forces :

- contre, d'abord, les emprises de son lignage,
- contre les emprises de la haute noblesse,
- contre les prétentions, dépour-

1. Cette conférence du professeur Jean-Pierre Brancourt a été publiée dans la revue *La Science Historique*, N° 26, Paris, 1992.
2. Le mot « race » était employé sous l'Ancien Régime sans sa connotation actuelle, déformée par le racisme.

vues d'ailleurs de fondements, il faut le souligner, des Parlements et des États Généraux.

Indépendance du roi à l'égard de son lignage

La monarchie familiale des premiers Capétiens

Dans le haut Moyen Âge la force du lien familial est très grande et elle est très connue ; l'individu ne se conçoit pas coupé de sa lignée, coupé de ses aïeux.

Les premiers Capétiens ont baigné dans cette ambiance. La royauté n'a pas été confiée à Hugues Capet, mais à la famille d'Hugues Capet, tout autant qu'à lui-même.

Il est par conséquent naturel, bien sûr, que le roi exerce son autorité de concert avec sa famille, avec la reine et avec son fils aîné ; il y a d'ailleurs là une trinité qui n'est pas absurde : au XIe siècle, les diplômes royaux sont signés des trois personnes à la fois, ils sont expédiés au nom de toute la famille, au nom du roi, au nom de sa femme et au nom de son fils aîné, le roi associé ; ils sont souscrits conjointement par les trois.

Au premier siècle de la monarchie capétienne, la royauté s'exerce donc dans une atmosphère familiale, où collaborent l'action du roi qui est dans la plénitude de l'âge, les impulsions féminines de la reine, et les vues d'avenir du jeune prince qui, lui aussi, sera roi.

Le roi fait aussi parfois appel — c'est dire combien le gouvernement est familial — aux conseils de sa mère, qu'on appelle traditionnellement la « reine blanche » ; il requiert aussi éventuellement les conseils de ses frères, qui sont par nature les soutiens de la couronne. Les filles ne jouent évidemment aucun rôle, puisque, par mariage, elles passeront dans un autre lignage.

L'autorité royale qui s'exerce en famille au départ doit aussi s'exercer à l'origine avec le concours des Grands et des prélats ; ils élisent le roi associé, sous l'œil paternel du roi présent ; ils reconnaissent la souveraineté du roi à qui ils prêtent hommage et fidélité, mais ils participent aussi à l'autorité royale, d'abord en venant assister, à des périodes accoutumées, sur semonce du roi, aux sessions de la cour du roi ; ils y viennent non pas pour exercer des prérogatives précises, mais pour remplir leur devoir de cour et de conseil ; il reste que le roi leur fait part de ses projets, qu'il demande leur concours, qu'il accueille leurs prières, et leur influence dans la marche des affaires est absolument certaine, au moins au XIe siècle.

Une première mutation amorcée sous Philippe Auguste

Cette atmosphère familiale où baigne le pouvoir des premiers Capétiens s'est rapidement modifiée ; dès le règne de Philippe-Auguste (1180) l'influence de la reine décline : Louis IX, qui a constamment défendu contre les prétentions de sa mère Blanche de Castille sa femme Marguerite de Provence, n'a jamais appelé celle-ci à son conseil, — changement capital.

Plus tard, Charles V a bien fait participer sa femme au gouvernement, mais le nom de la reine n'apparaît jamais dans les actes royaux.

La dislocation de la trinité capétienne est un fait à ce moment-là, elle résulte aussi de ce que le fils aîné n'est plus associé au trône du vivant de son père, cela depuis 1180 ; dès lors, il ne peut plus invoquer un droit propre à l'exercice du pouvoir royal.

Des expériences cruelles au sein de la famille royale ont accentué cette évolution vers l'unicité de décision. […]

Se prémunir contre les complots de parents

Quant aux parents du roi, leurs complots ont jalonné l'histoire depuis Robert d'Artois et Charles de Navarre jusqu'à Gaston d'Orléans ; les querelles des oncles du roi pendant la folie de Charles VI ont entraîné la guerre entre Armagnacs et Bourguignons ; elles ont favorisé le jeu de l'Angleterre, ce qui est beaucoup plus grave encore.

Sous Charles VII, le dauphin Louis a participé activement à la révolte de la Praguerie, et lorsqu'il a été couronné sous le nom de Louis XI, le roi a dû combattre la *Ligue du Bien Public*, qui était animée par le futur Louis XII, c'est-à-dire le duc d'Orléans (décidément…).

Vers une unité du pouvoir souhaitée par tous

À toutes ces querelles s'associent les nobles qui dépendent des princes apanagistes, au nom de la fidélité, et aussi certains prélats, si bien que dans ces conditions **on ne doit pas être surpris de voir le peuple de France souhaiter de toutes ses forces le renforcement de l'autorité royale ; ce renforcement, pour les Français, c'était le rempart de l'ordre public face aux malheurs de l'anarchie.**

La formule de Gui Coquille correspond à la réalisation d'un vœu populaire : « *Le roi n'a pas de compagnon en sa majesté royale* » ; et elle marque l'aboutissement d'une tendance profonde, ancienne, naturelle vers l'unité du pouvoir entre les mains du roi.

(à suivre)

Site : http://vlr.viveleroy.fr

La mort du roi et la révolte vendéenne de mars 1793 vues depuis la province

Le retentissement de l'exécution de Louis XVI dans les campagnes a été peu analysé. On en trouve des échos, *a contrario*, dans les mesures prises par la Révolution pour museler l'opinion. Voici l'exemple du Jura dont les édiles révolutionnaires s'alarment d'une « Complainte au roi » qui circule dans les foyers. Le conseil permanent du district d'Orgelet se réunit le 21 janvier 1793 et délibère ce qui suit :

« Le procureur syndic, attentif sur tous les nuages qui annoncent l'orage dans les circonstances critiques de la république, a observé et remontré qu'il se répandait avec profusion dans les villes et la campagne une complainte allarmante (*sic*) et compatissante sur le dévouement à la mort attribuée à Louis seize ci-devant roi des Français ; qu'informé que le citoyen Martin, commissaire national du tribunal de district, s'en était procuré une copie, il l'avait invité à la lui communiquer et qu'il l'avait transcrite de sa propre main, pour en peser le mérite et examiner l'influence d'une production aussi dangereuse ; que le simple examen du bon sens, pierre de touche du patriotisme, lui avait fait reconnaître le danger et le venin d'un air attendrissant calqué sur l'Apothéose d'un monstre roi, dont les ennemis de la république et surtout les âmes simples feraient une distribution criminelle pour exciter des troubles et des agitations contrerévolutionnaires ; ce pourquoi il requérait le conseil permanent de délibérer sur le danger de cette complainte insidieuse ; sur le rapport et l'avis du procureur syndic, le conseil imbu d'ancienne date de toutes les manœuvres du fanatisme pour répandre l'erreur et convaincre des convulsions de l'ancien régime, a arrêté que dénonciation serait faite au conseil du département des chansons et complaintes distribuées pour exciter la commisération sur le sort du ci-devant roi, à l'effet de faire informer contre les colporteurs et distributeurs desdites chansons anticiviques, de les poursuivre sous toutes peines de droit, comme factieux et agitateurs de la république et que la présente délibération lui serait adressée avec la pièce jointe souscrite par le procureur syndic[1]. »

La mort du roi et du dauphin met en branle la Vendée dont la nouvelle de l'insurrection se répand jusqu'à l'autre bout de la France. Le conseil du département du Jura aux abois prenait, dans sa séance du 21 mars 1793, des mesures de défense militaire de grande envergure qui ont laissé peu d'échos dans l'histoire locale[2] :

« Vu une dépêche du quinze de ce mois adressée par le département des Deux-Sèvres à celui de Saône-et-Loire, deux autres dépêches des départements de Saône-et-Loire et de l'Ain en date du 20 du courant (*sic*), desquelles dépêches il résulte que vingt mille ennemis ont fait une descente et ont produit ou favorisé une insurrection dans les départements de la Charente inférieure, de la Vendée et de Mayne-et-Loire (*sic*), le procureur général sindic (*sic*) entendu, le conseil général du Jura, après avoir fait mesurer les distances depuis Poitiers qui est le point de position présumable de l'ennemi, jusqu'aux frontières du Jura, d'où il résulte que cette distance est de quatre-vingt lieues, dont l'ennemi en se grossissant soit par le recrutement forcé, soit par l'insurrection sur sa marche, peut avoir déjà parcouru une grande partie.

« Considérant que la direction probable de l'armée ennemie est sur Lyon, pour combiner [*mots illisibles*] une attaque vers le département du Mont blanc, avec celle qui pourrait être faite par les troupes piémontaises, du val d'Aoste ou du mont Cenis ; que dans cette hypothèse des colonnes de l'armée ennemie, évitant les places fortes du Dauphiné, s'appuyraient (*sic*) sur les départements du Jura et de l'Ain, qu'une désorganisation désastreuse de l'intérieur de la république pourrait aussi avoir été méditée par une incursion dans le centre, tandis que des armées seraient attirées au nord et au midy par des descentes ou des attaques vraies ou simulées sur les côtes maritimes ; que les armées françaises, les plans de guerre et toutes les ressources d'une défense suffisante sont éloignés de l'ennemi dans les départements qu'il occupe et dans la ligne de direction ci-devant indiquée.

« Considérant enfin que ni la convention nationale ni le pouvoir exécutif n'ont pu et ne pourraient encore faire porter des forces armées contre l'ennemi dans les points qu'il occupe et dans ceux qu'il peut parcourir avant qu'il ait traversé entièrement le centre de la république ; que la sureté du département du Jura est menacée par les circonstances, que d'après leur nature, il peut être requis de porter des secours aux départements voisins, anime son courage que pro-

1. Arch. départ. du Jura, 1L 371.

2. Arch. départ. du Jura, 1L370. Voir néanmoins *Le Jura contre Paris. Le mouvement fédéraliste jurassien de 1793*, table ronde du 3 avril 1993, Société d'émulation du Jura, Lons-le-Saunier, 1994.

duit l'amour de la liberté, le conseil arrête :

« Que des commissaires seront nommés sur le champ et partiront pour se rendre les uns dans les départements voisins de l'Ain et de Saône-et-Loire, pour y prendre des renseignements [*mots illisibles*] les autres commissaires se rendront vers le département du Doubs, tant pour l'informer des dépêches du département des Deux-Sèvres que pour inviter le général divisionnaire Sparre à prendre des mesures militaires sur ces circonstances.

« [...] Que les personnes qui se seraient rendues suspectes de projets contrerévolutionnaires, sans cependant fixer aucun soupçon par classes en général seront, sur les délibérations des conseils généraux des communes, désarmés et consignés dans leurs maisons avec défense d'en sortir, sous peine d'incarcération,

« Qu'il ne sera délivré des passeports qu'à des citoyens dont le civisme sera bien connu, que les étrangers et voyageurs seront surveillés [...].

« Que les districts fassent distribuer sans délai les piques qui leur restent, à tous les citoyens en état de servir, du moins sur leurs foyers et qu'ils disposeront, pour l'armement des bataillons qu'ils formeront dans chaque district, des fusils de munition de chasse qu'ils rechercheront à leur diligence par tous les moyens possibles.

« Que ces bataillons formés choisiront promptement leurs chefs, seront distribués pour logement chez les citoyens avec vingt sous par jour de solde [...].

« Que les districts feront sur le champ inventaire en règle des armes, munitions qui sont à leur disposition en employant des ouvriers à la conversion de leurs plombs en balles et de leur poudre en cartouches [...], mettront en état de réquisition les chevaux, ânes, mulets qui seront à leur portée [...] en y suppléant au besoin par des bœufs de trait, le tout avec les harnois et voitures [...]. »

Dans son ouvrage, *La Vendée-Vengé*, Reynald Secher montre que les armées républicaines de l'Ouest manquent de tout et que les réquisitions parmi la population échouent. Nous voyons qu'il semble en être de même dans les départements de l'Est qui ont pris des mesures, d'ailleurs, purement défensives. Il ne semble pas que ceux-ci aient fourni des hommes parmi les 20 000 soldats réunis pour l'assaut de la Vendée (selon les chiffres de M. Secher), la loi du 24 février obligeant déjà aux réquisitions de paysans pour l'armée du Rhin, réquisitions fixées à 300 000 hommes. Et le mouvement fédéraliste lyonnais qui débute le 4 février 1793 au cri de « Vive Louis XVII ! » va donner à l'administration révolutionnaire de l'Est d'autres soucis.

M.-P. R.

L'histoire ne sert à rien

On nous dit que l'histoire ne sert à rien pour que la France ne soit pas tentée comme elle le fit aux siècles passés, de chercher de glorieux exemples de son Histoire pour retrouver une énergie nécessaire qui lui permettrait de ne pas disparaître.

En son temps, Tocqueville nous avait prévenus : *« Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres »*. Les ténèbres, c'est la démocratie, il faut alors faire abstraction, s'interdire le passé, prendre conscience de notre civilisation, mais inconsciemment la rejeter dans l'oubli. On lui dénie ses racines chrétiennes, pour mieux planter sur le sol de France, dans chaque parcelle de son sol, une greffe venue d'une population étrangère à notre civilisation, dont le système, culturel, social, religieux et idéologique, est traditionnellement rival de notre propre système, culturel, social et religieux.

Bernanos avait prophétisé dans *Les grands cimetières sous la lune* (1938) : *« La chrétienté a fait l'Europe. La chrétienté est morte. L'Europe va crever, quoi de plus naturel »*.

Philippe Didier

Qu'est-ce que la culture ?

Introduction

En France, pays de « culture gréco-latine », rien de plus simple qu'un retour à l'étymologie pour définir un terme. « Culture » vient donc du nom commun latin « *cultura*[1] » qui signifie : « 1. culture ex. culture de la vigne, de la terre. 2. Agriculture. 3. [fig.] a) culture de l'esprit, de l'âme. b) action de cultiver quelqu'un, de lui faire sa cour. c) action d'honorer, de vénérer, culte[2] ».

Rien que l'étymologie en dit long sur le sens de la culture. Rappelons que le Romain est un homme du réel, un paysan et un soldat avant tout. Il a le sens pratique. Les mots latins ont bien souvent d'abord un sens concret, réel, puis ils peuvent prendre un sens figuré, abstrait, mais en lien avec le premier sens. *Cultura* n'échappe pas à la règle. Ainsi, la culture de l'esprit est comparable à la culture d'un sol. Énumérons les éléments essentiels de la culture de la terre : il faut le travail du laboureur, un sol à cultiver, une semence. La culture intellectuelle est similaire à celle du champ : il faut le travail intellectuel de l'homme qui veut se cultiver, il faut le terreau de l'intelligence, il faut la semence que sont les connaissances. Mais notons que la simple possession de ces trois éléments ne fait pas toujours un homme cultivé. De même qu'un laboureur, un sol et une semence ne produisent pas également une bonne culture.

ꕥ

Le travail

Dans les deux cas, la valeur de la culture dépendra d'abord du travail personnel du laboureur ou de l'homme, de sa méthode, de son assiduité, de l'âme qu'il met à l'œuvre. Un laboureur qui travaille bien, qui pratique les bonnes techniques, qui connaît la terre, les outils, la nature, réussira mieux qu'un autre dépourvu de science agricole. Le travail du laboureur sur son sol et celui de l'homme sur son intelligence sont les fondements d'une belle culture, dans les deux sens du terme. La culture de la terre est un travail répété, on doit nourrir et enrichir la terre. C'est un travail de longue haleine qui produit du fruit. Au fil des ans, une terre bien travaillée devient plus facile à cultiver et produit de plus beaux fruits. Il en est de même pour le travail de l'esprit : il faut le faire travailler régulièrement, le nourrir, répéter et apprendre de plus en plus ; alors l'esprit s'affine et produit de beaux fruits. Les enseignants connaissent la nécessité d'une bonne méthode d'apprentissage à l'école. Une solide pédagogie est le fondement nécessaire à la construction d'une intelligence humaine. Grâce à elle des enfants médiocres peuvent devenir meilleurs et de bons élèves, excellents. Citons le travail remarquable des Dominicaines Enseignantes du saint Nom de Jésus, par exemple. A l'inverse, une mauvaise pédagogie, celle qui déforme l'esprit et qui ne permet pas à l'intelligence de se construire en vue du Vrai, est un véritable suicide intellectuel et culturel. C'est ce que nombre d'enseignants et de parents dénoncent quand ils constatent les pratiques de l'Éducation nationale.

La nature du sol

Le sol, la terre, est le lieu où se développe la culture. Le sol peut être fertile ou pauvre. Il y a des sols arides à tel point qu'ils s'appellent « déserts », et il y a des terres où la végétation est luxuriante. Ici, c'est l'intelligence humaine que nous comparons au sol. Ainsi, un homme peut être naturellement plus intelligent qu'un autre. Cependant, que ce soit un sol ou une intelligence, il y a toujours moyen de l'amender, de le travailler et de l'enrichir. Mais cela ne se fait qu'au prix du travail, de l'effort et de l'investissement personnel.

Le sol où pousse une graine est aussi comparable à l'environnement familial, culturel, social où grandit un homme. Dans ses ouvrages, l'abbé Pierre Caillon[3] montre l'influence irréversible du milieu dans lequel grandit un enfant. Dès la naissance et pendant ses premières années, tout ce qu'il voit, entend, apprend restera profondément ancré en lui. C'est déjà à cette étape que se forment l'intelligence humaine et les bases de sa culture.

La semence

Enfin, nous savons ce qu'est une semence en agriculture : une graine plantée pousse, grandit et produit une plante. Celle-ci est porteuse d'un ou plusieurs fruits qui contiennent chacun une ou plu-

1. Nda. *Cultura* issu du verbe latin *colo, colui, cultum, ere*, tr. signifie : 1. Cultiver, soigner. 2. Habiter. 3. Cultiver, pratiquer, entretenir (expression dérivée : colerer vitam = passer sa vie, vivre). 4. Honorer (ex. honorer les dieux) ; honorer qqn, l'entourer de respect, de soins, d'égards.
2. E. Gaffiot – Dictionnaire latin-français.
3. Abbé Pierre Caillon : *Ce qui compte ce sont les premiers sept ans* et *Un enfant de 4 ans est achevé d'imprimer* – Éditions de Chiré.

sieurs graines. Ces graines sont fécondes et produiront à leur tour de nouvelles plantes. Remarquons aussi deux vertus de la nature : une graine se multiplie toujours et les graines issues de plantes qui ont souffert quelque maladie seront plus résistantes à l'avenir. Un agriculteur avisé choisira bien ses graines, elles doivent être saines et résistantes. En effet, c'est la graine qui porte en elle tout ce qu'il faut pour nourrir la future plante et lui permettre de croître. Une graine semée reste fragile et fait l'objet de tous les soins. Il faut la semer dans une bonne terre, l'arroser, la protéger contre le gel et les intempéries afin qu'elle puisse se développer. Alors, une magnifique plante avec des fruits s'épanouit. L'adage dit vrai « un bon arbre produit de bons fruits ». Ces fruits vont nourrir l'homme pour sa survie et sa délectation. Et on en récoltera aussi les graines pour la prochaine semence. Tel est le cycle d'une bonne semence.

Au regard de ce petit rappel, étudions une autre semence, celle des connaissances humaines. L'homme puise ses connaissances chez les auteurs, les créateurs, les scientifiques. Notons qu'il apprend aussi avec son sens commun et son expérience personnelle. L'homme doit choisir ses semences ou « connaissances ». C'est-à-dire qu'il doit choisir parmi les enseignements de ses contemporains et de tous ceux qui l'ont précédé. Il doit choisir une semence saine pour son intelligence. Selon les philosophes du réel, une bonne connaissance est une connaissance orientée vers la Vérité. C'est une connaissance fondée sur le réel. De plus, l'homme est doté d'une sensibilité qui va orienter ses goûts et ses choix. Mais la sensibilité s'éduque, elle aussi. Enfin, nous devons rappeler que l'homme est aussi touché par le péché originel. Ce dernier a blessé sa nature. Alors, l'homme est plus enclin à rechercher ses plaisirs, les facilités… Il est plus difficilement porté vers le Bien, le Vrai, le Beau. Le choix d'une bonne semence pour l'intelligence n'est donc par aisé. C'est pourquoi il a besoin des soins et de l'aide des plus avisés. L'Église, les parents et les enseignants pourront apporter ces secours.

Plus on a de connaissances, plus on fournit à l'intelligence les graines dont elle a besoin pour grandir, pour se former, pour se développer. Mais, de même qu'une mauvaise graine donne des plantes déformées et maladives, des connaissances puisées aux mauvaises sources déforment l'intelligence et ne lui permettent pas de s'épanouir pleinement. La construction de l'intelligence est bien comparable à cette plante qui pousse. Comme une belle plante produit de beaux et bons fruits, une bonne intelligence devient féconde. Une intelligence bien formée produit des idées, des concepts, elle devient le lieu des inspirations. Une intelligence bien nourrie peut faire des associations d'idées, d'images, des comparaisons, des déductions, établir des raisonnements, tirer des conclusions.

Alors, de même qu'une plante transmet ses nouvelles graines comme aliment et comme semence, l'intelligence transmet ses pensées. Elle peut simplement les transmettre aux autres hommes par des discours, des écrits etc. ; et là on remarque déjà la responsabilité d'un homme qui fait part de ses idées. Ou bien elle éclaire la volonté qui conduit l'homme à agir. Alors, l'homme met en pratique ses nouvelles idées, crée des poèmes et des œuvres d'art, fait avancer la science… Quand on dit que l'intelligence éclaire la volonté cela signifie qu'elle a une part prépondérante dans les choix posés par l'homme. L'homme est capable de choix, cette faculté fait sa liberté. Or il choisit en fonction des lumières que lui envoie son intelligence. Et, c'est ici qu'on réalise l'importance capitale de la culture pour l'homme. J'irai jusqu'à dire que la culture peut engager gravement la liberté humaine.

Prenons par exemple les philosophes des Lumières. Ils ont imaginé et transmis de nouvelles idées, certains ont même pris une part active à l'application de ces principes. On voit aujourd'hui les conséquences pratiques de la réalisation de ces idées. La pernicieuse démocratie française en est l'expression la plus visible. Mais si, au contraire, nous retournions puiser nos connaissances chez saint Thomas d'Aquin ou Aristote, attendons-nous à voir un monde merveilleusement transformé !

L'étude de l'étymologie nous a permis de creuser la vaste notion de culture[4]. Nous avons compris qu'il faut trois éléments pour que naisse la culture : le travail intellectuel de l'homme, le terreau de l'intelligence, la semence que sont les connaissances. Alors, chez un homme sage, qui travaille assidûment à se cultiver, qui sait choisir ses semences, qui emploie son intelligence bien construite et ordonnée à penser droit, la culture est remarquable et féconde !

Conclusion

Partant du réel avec le sens de culture du sol, grandissant avec celui de culture de l'esprit, l'étymologie du mot « culture » propose un dernier sens : « Action d'honorer, de vénérer, culte ». *Cultura* nous conduit de la culture du sol au culte sacré. On peut d'abord songer au culte, à la vénération ou à l'honneur qu'un sage rend à ses maîtres à penser. Ne donne-t-on pas encore aux places et aux rues les noms de personnes illustres à qui l'on veut rendre hommage ? Combien y-a-t-il de

4. Nda. Nous complèterons notre définition de la Culture dans un prochain article.

rues et de collèges Corneille, Molière ou La Fontaine ? Poussons la réflexion plus loin encore et *Cultura* nous conduit jusqu'au culte divin. Et la culture de l'esprit est l'étape intermédiaire, incontournable. Quelle place magnifique que d'être un lien entre le naturel et le divin ! Pour concrétiser cette remarque, prenons comme exemple un poète qui chanterait la nature, tel Charles Péguy. À la lecture de son œuvre, nos sens seraient émus par l'évocation de la nature. Nous la contemplerions dans notre esprit, les mots si bien choisis raisonneraient dans notre cœur, le cœur et l'esprit se trouveraient rassasiés par cet art, si bien qu'un petit pas de plus nous conduirait à l'adoration du Créateur de la nature et à l'Auteur unique du Beau, de l'Ordre, du Bien.

Quelle richesse que l'étymologie ! Elle nous donne déjà une très belle approche de la notion de culture.

S. Macors

A propos d'un incendie

Le récent incendie de Notre-Dame de Paris alimente depuis quelques semaines les médias qui remplissent leurs colonnes et leurs discours de regrets, larmes, constats, projets, etc.… Face à l'évènement les états d'âmes se répandent, s'additionnent, s'accumulent ; tout de suite les politiques parlent de l'âme d'un peuple, du cœur du pays. Bientôt l'Union Sacrée peut-être ?

De tous ces discours, de toutes ces annonces ressort la profonde pauvreté de notre époque, son dénuement spirituel total, la médiocrité voire la perversité des esprits.

Oh vont crier quelques bonnes âmes, arrêtez de tout voir en noir ! Comptez plutôt le milliard d'argent collecté tout de suite ! Écoutez plutôt les nombreuses bonnes volontés s'exprimer ! Voyez plutôt les moyens techniques possibles et promis pour ce gigantesque chantier !

Pauvre époque, voilà ce que tu promets, voilà ce pourquoi on t'admire. Oui il faut le reconnaître sans balancer, de l'argent, des machines, de l'intelligence, tu en as plus que le Moyen Âge.

Pauvre époque : ce n'est pas avec cela que se construit une cathédrale.

De plus il ne s'agit pas de la construction d'une cathédrale, non, simplement de la reconstruction de la couverture d'une seule cathédrale ! Voilà ce dont on fait une cause nationale, voir internationale. Voilà ce qui nécessite et mobilise toutes les énergies de notre basse et petite époque !

De nos jours il est convenable de mépriser le Moyen Âge, mais ce Moyen Âge n'a pas seulement construit la toiture mais toute la cathédrale et pas seulement une cathédrale mais des dizaines et des centaines d'églises et de monastères, des châteaux, le Moyen Âge a construit la civilisation en fait.

Tout à leur suffisance, nos édiles n'ont pas relevé cela, ce décalage criant entre ce qu'a fait le Moyen Âge avec si peu de moyens et le peu que notre époque fait avec tant de mal et pourtant bien plus de moyens. Pourtant le fait est là, monstrueux, mais constater cela c'est mettre le doigt sur la bassesse de notre époque, c'est constater le bienfait du catholicisme, aussi la discrétion règne et les experts préfèrent s'agiter autour d'un projet de reconstruction en cinq ans d'un machin qu'on annonce déjà s'inscrivant dans la modernité !

Et ce milliard dépensé, élus et électeurs s'estimeront quittes. Mieux ils se répandront en commentaires d'autosatisfaction, d'admiration pour une œuvre, leur œuvre, bâclée en cinq ans. Avec une bonne conscience sans retenue, ils oublieront l'indigence de notre patrimoine, le manque d'entretien général de l'ensemble de nos cathédrales, de nos monuments historiques et autres églises. De plus en plus de ces églises sont transformées et seront transformées en hôtels, salles de concert, habitations, etc.

Sur un plan historique, les médias se sont extasiés sur ce que représente Notre-Dame de Paris… Quoi à votre avis, un lieu de culte ? Peut-être. Mais catholique ? Pas du tout voyons ! N'allez surtout pas croire qu'il y ait un lien entre Notre-Dame de Paris et la religion catholique ! Non, on a entendu parler du sacre de Napoléon, de la libération de Paris, du général de Gaulle, du monument de Paris accueillant le plus de touristes, de jeux olympiques, etc. Circulez, la cause est entendue : Notre-Dame de Paris un lieu de culte, oui, mais national et républicain, touristique et bientôt sportif.

Pauvre époque, tu parles beaucoup mais vilainement des choses nobles et belles. Tu gâches tout ce que tu touches ; continue plutôt à construire des prisons, des autoroutes, des avions et des stations d'épuration.

Pauvre époque, tu es méprisable car tu es apostate.

Guénaël de Pinieux

Vie des cercles et de l'Union

Légitimistes, ne restez pas isolés.

L'Union des Cercles légitimistes de France invite tous les légitimistes d'une même province à se regrouper dans le cadre d'un ou de plusieurs cercles. Ensemble, préparons le retour de la monarchie.

Université d'été Saint-Louis 2019

Du 22 au 26 juillet 2019 – **Université d'été Saint-Louis**, organisée par l'UCLF

Jeunes, cadres et formation continue ouverte à tous les âges

Du lundi 22 juillet (16h), au vendredi 26 (14h)

Rendez-vous à Saint-Macaire (à coté de Bordeaux)

Les objectifs :

Pour acquérir une vraie formation politique et devenir des combattants efficaces, il s'agit de bien identifier :

- ce pour quoi on se bat (connaissance de soi), la monarchie traditionnelle de droit divin,
- ce contre quoi on se bat (connaissance de l'adversaire), les idéologies (libéralisme, nationalisme, socialisme), toutes filles de la Révolution et de sa religion, la gnose.

Le programme :

Dans l'esprit de camaraderie qui a fait son renom, retrouvez Faoudel, Gédéon, Savéan, et bien d'autres au cours :

- de conférences,
- d'exposés,
- d'ateliers.

Renseignements et inscriptions :

Renseignements et demande d'inscription : saintlouis.univ@gmail.com - ***USL, 10 Hameau de Bod Lann, 22200 PLOUISY***

Université d'été Saint-Louis

Cette université, qui se déroule chaque année, a pour but la formation des légitimistes. Tous les ans, de nombreux jeunes souhaitent y participer, mais leurs moyens financiers ne le leur permettent pas toujours.

Aussi l'UCLF fait appel à votre générosité pour financer cette université et permettre à de jeunes étudiants d'y participer.

Votre obole, quel qu'en soit le montant, sera la bienvenue et nous vous en remercions par avance.

UCLF, 144 rue des Professeurs Pellé, 35700 Rennes. Courriel : uclf@orange.fr

107e Pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne-d'Auray

Sainte-Anne-d'Auray

28 et 29 septembre 2019

Le premier pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne-d'Auray a eu lieu en 1844 pour le 25e anniversaire d'Henri V (comte de Chambord). Arrêté en 1914, il a été repris en 1983. À la demande de l'Union des cercles légitimistes de France (U.C.L.F.), il est organisé par la Fédération bretonne légitimiste (F.B.L.).

Témoignage d'adhésion et de fidélité aux principes qui ont fait la France, ce pèlerinage est le garant de la force des cercles légitimistes dont la vocation est d'œuvrer au renouveau de notre pays en lui rendant ses institutions naturelles.

Dès à présent, réservez ces deux dates pour participer à ce pèlerinage, témoignage de fidélité à l'alliance du trône et de l'autel.

Samedi 28 septembre (de 14h00 à 22h00)

- Rappel des apparitions de sainte Anne à Yves Nicolazic et visite de la maison du voyant
- Chemin de Croix sur la colline de Callac
- Conférence : *Le combat légitimiste* par Julien Kornogizel
- Chapelet
- Dîner

Dimanche 29 septembre

- Marche du pèlerinage
- Dépôt de gerbe au monument du Comte de Chambord
- Confessions – chapelet — messe (tridentine) à la chapelle du « Champs des Martyrs » de Brec'h, célébrée par le Révérend Père Jean-Marie de la Fraternité de la Transfiguration
- Déjeuner (au choix : repas tiré du sac ou restaurant)
- Conférence : *Madame Élisabeth, sœur du roi Louis XVI*, par Géraldine Kuntz, diplômée en Sorbonne Histoire de l'Art et Archéologie
- Pause
- Conférence : *Encyclique du Ralliement* — Au milieu des sollicitudes — *du pape Léon XIII, le 16 février 1792, invitant les catholiques de France à se rallier à la république : aspects historiques et doctrinaux*, par Jacques Savean, professeur d'Histoire

Possibilité de participer à tout ou partie du pèlerinage.
Renseignements, programme détaillé et bulletin d'inscription auprès de :
F.B.L., 2 rue de Coëtquen, Saint-Solen, 22100 Lanvallay.
Courriel : bretagne.legitimiste@orange.fr
Tél. 06 75 26 57 65

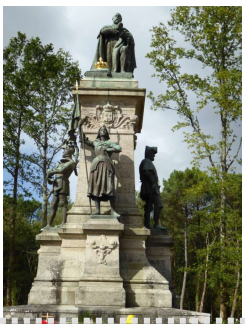

Notes de lecture

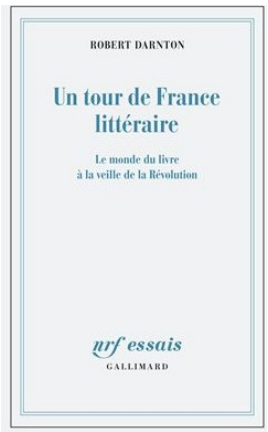

Robert Darnton, *Un tour de France littéraire. Le monde du livre à la veille de la Révolution*, traduit de l'anglais par Jean-François Sené, Gallimard, 2018.

Cet ouvrage est le fruit de cinquante années de recherches dans les archives de la Société typographique de Neuchâtel, l'un des nombreux éditeurs étrangers qui approvisionnèrent les librairies françaises de livres séditieux au siècle dit des Lumières. Pour contrer la censure royale, « un croissant fertile de maisons d'édition », selon les termes de l'auteur, s'était développé avant la Révolution le long des frontières, d'Amsterdam à Bruxelles, et de Bâle à Avignon. À travers le journal d'un commis voyageur de ladite société neuchâteloise, Robert Darnton (université d'Harvard) suit pas à pas, à travers la France, la mise en place et l'entretien de réseaux aussi discrets que nécessaires à la diffusion des ouvrages interdits ou éditions *piratées* des livres à succès. Une fois réussi le passage des convois à travers les frontières du Jura, grâce à des passeurs clandestins et à la corruption de certains membres de la Douane, les ouvrages de Voltaire, Holbach, Mercier… et opuscules pornographiques et antireligieux en tous genres gagnaient les villes par des voies détournées et censées, au prix de grandes difficultés, échapper au contrôle des chambres syndicales provinciales. Les coûts et durées de transport augmentant avec la distance, les réseaux de l'Ouest furent moins actifs que la vallée du Rhône. Néanmoins, Neuchâtel entretint un fructueux commerce avec Michel-Vincent Chevrier à Poitiers, et Jean-François Malherbe, à Loudun, ce dernier à la tête d'un réseau de colporteurs de tout acabit. Les éditions pirates de *l'Encyclopédie* remuèrent beaucoup d'argent. M. Darnton présente comme motivation principale de ces agents la recherche du profit et non la politique. Pourtant, il montre clairement que la Société neuchâteloise, comme ses consœurs et rivales de Bern, Lausanne et Genève, approvisionnaient quasi exclusivement des libraires huguenots.

Les ouvrages étaient envoyés en feuilles pliées et rassemblées en balles. Le camouflage des livres interdits fut relativement facile jusqu'à ce que les mesures royales de 1783, imposant à tout livre importé d'être contrôlé par la chambre syndicale de Paris, mît à mal ces réseaux. Il était bien tard… L'auteur conclut qu'à la Révolution, prit fin « un monde d'illusions perdues ». Nous constatons au contraire que la subversion révolutionnaire a trop bien fonctionné.

M.-P. R.

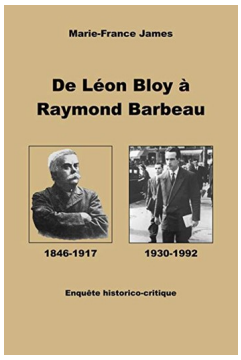

Marie-France James, *De Léon Bloy à Raymond Barbeau, enquête historico-critique*, Québec, chez l'auteur, 2018

Nous devons à cet auteur canadien de nombreuses études sur l'ésotérisme contemporain publiées en France principalement aux Nouvelles Éditions latines.

Mme James présente ici un ouvrage paru en 1957 aux éditions Aubier, *Prophète luciférien, Léon Bloy*, fruit d'une thèse de doctorat écrite par un Montréalais, Raymond Barbeau (1930-1992), à une époque où Léon Bloy était considéré comme un écrivain catholique. Dans le cadre du centenaire de la mort de Léon Bloy en 2017, Mme James a voulu rouvrir ce dossier controversé en s'appuyant sur des archives et publications méconnues inédites. Contre la réputation catholique faite à Bloy par Jacques Maritain et les *Cahiers Léon Bloy* (1924-1939), M.-F. James tient à montrer « le revers méconnu de la médaille » : un illuministe qui se voyait porteur d'une mission divine dans l'incarnation à venir du Saint-Esprit, selon l'hérésie de Vintras, un adepte d'une conception ésotérique de la Vierge dans l'orbite de l'abbé Tardif de Moidrey, fervent dévoyé de La Salette. Barbeau ira plus loin en révélant le luciférisme caché dans des écrits au style

talentueux mais trompeur. M.-F. James fait le tour des controverses jusqu'à nos jours, pour terminer par Christian Lagrave condamnant Léon Bloy dans *Lecture et Tradition* d'octobre 1990.

Il reste que Barbeau renia son œuvre en 1976 et que M.-F. James lui cherche des excuses dans l'engagement politique chronophage qu'il prit pour la défense du Québec indépendant. Pourtant, les raisons véritables sautent aux yeux, à travers ce que nous dit Mme James tout en le minorant : Barbeau est devenu naturopathe en 1965, dans la mouvance du docteur Paul Carton féru d'occultisme et favorable à Léon Bloy ; fut séduit également par les écrits de Teilhard de Chardin (qui ont pénétré toute la théologie moderne depuis la mort de Pie XII). Mme James reproduit un poème de Barbeau qu'elle juge « un pertinent témoignage mystique de foi chrétienne », alors que ce poème, *délirant* à nos yeux, est proprement gnostique et theilardien ! Mme James ne veut pas l'admettre, mais Barbeau est tombé dans le chaudron de la gnose. Qui est pris qui croyait prendre.

M.-P. R.

Carnet du jour

Information non disponible

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

Sites internet

UCLF :

- uclf.org
- vlr.viveleroy.fr
- facebook.com/uclf.org
- facebook.com/www.viveleroy.fr
- Instagram.com/viveleroy.fr
- youtube.com/channel/UC1wu2rhdWRdPCDPk6sbx3sQ

Confrérie royale :

- confrerieroyale.blogspot.fr
- l-ami-de-la-religion-et-du-roi.blog4ever.com

Abonnement - secrétariat

*Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.*

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'UCLF et à adresser à :

UCLF,
144, rue des Professeurs Pellé
35700 RENNES
Tél. : 09 71 31 10 40
uclf@orange.fr

Abonnement normal :	***15,00 €***
Abonnement électronique :	***10,00 €***
Abonnement étranger :	***17,00 €***
Abonnement de soutien :	***20,00 €***

C.C.P. La Source 747 47 M

Directeur de la publication : *H. Saclier de la Bâtie - Courriel :* lagazetteroyale@orange.fr
Imprimé par nos soins — I.S.S.N. 0761-7828
Dépôt légal : juin 2019 — CPPAP : 0920 G 83732